



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PROCÈS-VERBAL  
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS  
DU 7 NOVEMBRE 2025**

## Liste d'émargement / Présences

<b>***MEMBRES PERMANENTS***</b>			
<b>PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (6)</b>			
" Sous-collège " en CA		Présences	Mandats
Départements	DISSAUX Jean-Claude 1er Vice-Président	Excusé	Mandat à Mme LEVEUGLE
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle 2nd Vice-Président	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	Mandat à Mme LEVEUGLE
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle	Présente	arrivée 9h56
Région	TACCOEN Jean-Michel	Excusé	Mandat à Mme SAVARIEGO
<b>USAGERS NON ECONOMIQUES (3)</b>			
Autre représentant du collège au CB	BARBIER Luc	Présent	
Association agréée de protection de l'environnement	BURROW Coralie	Excusée	Mandat à M.BARBIER
Association agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	CADET Jocelyne	Excusée	Mandat à M.BARBIER
<b>USAGERS ECONOMIQUES (3)</b>			
Professions Industrielles	VERMEULEN Marc	Excusé	Mandat à M.LEFEBVRE
Autre représentant du collège au CB	LEFEBVRE Jérôme - Président	Présent	
Professions agricoles	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
<b>ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)</b>			
DRAAF HDF ou son représentant	DESMET Björn	Excusé	Représenté par Mme CLOMES Emmanuelle
DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant	MORDACQ Franck	Excusé	
DREAL HDF délégué de Bassin ou son représentant	LABIT Julien	Excusé	Représenté par M.DEVISMES Simon
Directeur Général de l'ARS HDF ou son représentant	GILARDI Hugo	Excusé	
<b>REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)</b>			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Titulaire)	PENISSON Bruno	Présent	
<b>***MEMBRES NON PERMANENTS***</b>			
<b>PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (5)</b>			
" Sous-collège "en CA		Présences	Mandats
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Excusé	
EP TB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	ROUZE Thierry	Présent	
Départements	MOLET Delphine	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
<b>USAGERS NON ECONOMIQUES (3)</b>			
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	Excusée	
Assoc. Agréée de protection de l'environnement	PATRIIS Jacques	Excusé	
Assoc. agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Excusé	
<b>USAGERS ECONOMIQUES (2)</b>			
Prof. de la pêche, de l'aquaculture ou de la conchyliculture	Vacant en cours de nomination (RICARD Morgane)	Excusée	
Autre représentant du collège au CB	CRETE Françoise	Excusée	
<b>ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)</b>			
SGAR HDF ou son représentant	DELACROY Jean-Gabriel	Excusé	
Directeur Général de l'OFB ou son représentant	THIBAUT Olivier (Délégation M.BERTRAND)	Excusé	
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	GEORGES Maurice	Excusé	
Directrice Générale de VNF ou son représentant	AVEZARD Cécile	Excusée	Représentée par M.BOURSEAU Mathieu
Directeur Interrégional de la mer Manche est-mer du Nord ou son représentant	THOMAS Hervé	Excusé	Représenté par M.CZEKANSKI Cyril
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	POINSSOT Christophe	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	VAN DE MAELE Philippe	Excusé	
<b>REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)</b>			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Suppléant)	VERHAEGHE Séverine	Présente	

<b>Membres Consultatifs</b>	
	<b>Présences</b>
<b>GAUME Bertrand</b> Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
<b>FIOLET Emeline</b> Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
<b>FLAJOLET André</b> Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Excusé
<b>PERCELAY Julie</b> Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
<b>DINGREMONT Benoît</b> Contrôleur budgétaire auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
<b>MATYKOWSKI Isabelle</b> Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente
<b>EXTERNES</b>	
<b>DUVIVIER Isabelle</b> (Prestataire PV)	Présente
<b>Internes</b>	
<b>BRANGER Pierre</b>	Présent
<b>BIZAIS Patrice</b>	Présent
<b>JOURDAN Stéphane</b>	Présent
<b>KARPINSKI Jean-Philippe</b>	Présent
<b>BLIN François</b>	Présent
<b>LEMAIRE Ludovic</b>	Présent
<b>DERICQ Christine</b>	Présente
<b>BROCHET Sandrine</b>	Présente
<b>CELARY Cathy</b>	Présente
<b>MARSZALEK Anaïs</b>	Présente
<b>LECLERCQ Lydie</b>	Présente

## RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 7 NOVEMBRE 2025 (9h30)

### Conflits d'intérêts :

MP : Membre Permanent : ne participe pas au vote et au débat sur le dossier pour lequel il est en conflit d'intérêt.

MVP : Membre Non Permanent : ne participe pas au débat sur le dossier pour lequel il est en conflit d'intérêt (pas de vote délibérative).

MC : Membre consultatif : ne participe pas au débat sur le dossier pour lequel il est en conflit d'intérêt (pas de vote délibérative).

\* Co-Intervenants, lieux d'interventions : ne sont pas concernés par le conflit d'intérêt : uniquement maître d'ouvrage.

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	N° du dossier de regroupement	Nom du Maître d'Ouvrage	OBJET	ADOPTE / AF	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1				Procès-verbal et relevé de décisions de la Commission Permanente des Interventions du 12 septembre 2025	X				Adoption à l'unanimité
<b>ACTION INTERNATIONALE (ligne 33) - 1 dossier CPI</b>									
3	Z5-CPI-022	REG-2025-00847	MARCO-MADAGASCAR	ACTION INTERNATIONALE	X				Adoption à l'unanimité
<b>LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : TRAITEMENT (ligne 11) - 2 dossiers CPI</b>									
4	Z5-CPI-023	REG-2025-00752	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : TRAITEMENT	X				Adoption à l'unanimité
		REG-2025-00695	SIDEN-SIAN (2 dossiers)		X				Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)
<b>LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : RESEAUX (ligne 12) - 23 dossiers CPI</b>									
	REG-2025-00943	CA BÉTHUNE-BRUJAY ARTOIS LYS ROMANE	CA BÉTHUNE-BRUJAY ARTOIS LYS		X				Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP)
	REG-2025-00927	CA BÉTHUNE-BRUJAY ARTOIS LYS ROMANE T	CA BÉTHUNE-BRUJAY ARTOIS LYS		X				Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP)
	REG-2025-00899	SIDEN-SIAN	SIDEN-SIAN		X				Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)

REG-2025-00842	CAYEUX-SUR-MER		X				Adoption à l'unanimité
REG-2025-00828	SITE DE BERTEAUCOURT LES DAMES-ST LEGER LES DOMART-ST OUBEN		X				Adoption à l'unanimité
REG-2025-00809	CC DU PAYS DU COQUELICOT		X				Adoption à l'unanimité
REG-2025-00794	CC SOMME SUD-OUEST		X				Adoption à l'unanimité
REG-2025-00779	CA DU SAINT-QUENTINOIS		X				Adoption à l'unanimité
REG-2025-00771	CC DU VAL DE SOMME		X				Adoption à l'unanimité
REG-2025-00767	CA PAYS DE SAINT-OMER		X				Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : <b>Jean-Claude DISSAUX (MP) – Mandat à Mme LEVEUGLE</b>
REG-2025-00788	SIDEN-SIAN		X				Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : <b>Paul RAOULT (MNP)</b>
REG-2025-00761	CC DE LA REGION D'AUDRUICQ		X				Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : <b>Thierry ROUZE (MNP)</b>
REG-2025-00745	CA HÉNIN-CARVIN		X				Adoption à l'unanimité
REG-2025-00669	CA PAYS DE SAINT-OMER		X				Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : <b>Jean-Claude DISSAUX (MP) – Mandat à Mme LEVEUGLE</b>
REG-2025-00665	SI D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE LA RÉGION DE DENAIN		X				Adoption à l'unanimité

**LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : RÉSEAUX**

5 25-CPI-024

REG-2025-00583	SIDEN-SIAN	X	Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : <b>PAUL RAOULT (MNP)</b>
REG-2025-00571	CA BÉTHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE	X	Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : <b>Emmanuelle LEVEUGLE (MP)</b>
REG-2025-00567	CA LENS-LIÉVIN	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00622	CC DU PAYS DU COQUELICOT	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00534	CC DES 7 VALLÉES	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00472	SIDEN-SIAN	X	Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : <b>PAUL RAOULT (MNP)</b>
REG-2025-00429	CA PAYS DE SAINT-OMER	X	Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : <b>Jean-Claude DISSAUX (MP) - Mandat à Mme LEVEUGLE</b>
REG-2025-00293	CA VALENCIENNES MÉTROPOLE	X	Adoption à l'unanimité
<b>GESTION DES EAUX PLUVIALES (ligne 16) - 19 dossiers CPI</b>			
REG-2025-00930	MAISONS & CITÉS SA D'HILM	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00834	CA LENS-LIÉVIN	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00831	CA LENS-LIÉVIN	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00792	CA AMIENS MÉTROPOLE	X	Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : <b>Isabelle SAVARIEGO (MP)</b>
REG-2025-00736	SIA HABITAT	X	Adoption à l'unanimité

6	25-CPI-025	REG-2025-00734	MAISONS & CITÉS SA D'HLM				X	Adoption à l'unanimité	
		REG-2025-00650	CA PORTE DU HAINAUT				X	Adoption à l'unanimité	
		REG-2025-00647	SM BAIÉ DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIÉ DE SOMME				X	Adoption à l'unanimité	
		REG-2025-00635	SICOM ASSAINISSEMENT AGGLOMÉRATION CAMBRESIENNE				X	Adoption à l'unanimité	
		REG-2025-00625	AMIENS				X	Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts: Isabelle SAVARIEGO (MP)	
		REG-2025-00600	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE				X	Adoption à l'unanimité	
		REG-2025-00591	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE				X	Adoption à l'unanimité	
		REG-2025-00589	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE				X	Adoption à l'unanimité	
		REG-2025-00581	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE				X	Adoption à l'unanimité	
		REG-2025-00568	SICOM ASSAINISSEMENT AGGLOMÉRATION CAMBRESIENNE				X	Adoption à l'unanimité	
		REG-2025-00542	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE				X	Adoption à l'unanimité	
		REG-2025-00531	CA BÉTHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE				X	Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts: Emmanuelle LEVEUGLE (MP)	
		REG-2025-00500	SIA HABITAT				X	Adoption à l'unanimité	
		REG-2025-00495	CA VALENCIENNES MÉTROPOLE				X	Adoption à l'unanimité	
		<b>PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (ligne 23) - 1 dossier CPI</b>							

7	25-CPI-026	REG-2025-00821	CA HÉNIN-CARVIN	PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	X	Adoption à l'unanimité
		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE (ligne 25) - 15 dossiers CPI - 1 dossier CA</b>				
		REG-2025-00932	SIDEN-SIAN		X	Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)
		REG-2025-00914	SIAEP DU BOIS DU LOIR		X	Adoption à l'unanimité
		REG-2025-00893	RUE		X	Adoption à l'unanimité
		REG-2025-00840	CA AMIENS MÉTROPOLE		X	Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Isabelle SAVARIEGO (MP)
		REG-2025-00839	SI DES EAUX DE PICARDIE		X	Adoption à l'unanimité
		REG-2025-00552	CA LENS-LIÉVIN	<b>AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE</b>	X	Adoption à l'unanimité
		REG-2025-00784	SIAEP DU DOULLENNAIS ET ENVIRONS		X	Adoption à l'unanimité
		REG-2025-00780	CA LENS-LIÉVIN		X	Adoption à l'unanimité
		REG-2025-00561	SIDEN-SIAN		X	Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)
		REG-2025-00566	SIDEN-SIAN		X	Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)
		REG-2025-00585	SIDEN-SIAN		X	Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)
		REG-2025-00570	CA BÉTHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE		X	Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP)
8	25-CPI-027					

	REG-2025-00536	CA BÉTHUNE-BRUJAY ARTOIS LYS ROMANE		X			Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : <b>Emmanuelle LEVEUGLE (MP)</b>
	REG-2025-00461	SIAEP DU BOCAGE		X			Adoption à l'unanimité
	REG-2025-00558	CA BÉTHUNE-BRUJAY ARTOIS LYS ROMANE		X			Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : <b>Emmanuelle LEVEUGLE (MP)</b>
<b>25-A-XXX</b>	REG-2025-00602	GOUY-LES-GROSEILLERS	<b>AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE</b>		AF		Avis favorable à l'unanimité sous réserve avec 2 recommandations : - Enlèvement de l'ancien réseau (tuyau) = recommandation pouvant être formulée comme condition écrite : demande de caractérisation du risque de pollution – étude d'impact et de faisabilité financière, - Adhésion à l'intercommunalité (regroupement) Transmission au CA
<b>9</b>	<b>25-CPI-028</b>	SYMAGEL	<b>GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE (ligne 21) - 1 dossier CPI</b>				
	REG-2025-00304		<b>GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU</b>	X			Adoption à l'unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : <b>Jean-Claude DISSAUX (MP) – Mandat à Mme LEVEUGLE Emmanuelle LEVEUGLE (MP)</b>
			<b>RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ECOSYSTEMES (ligne 24) - 17 dossiers CPI – 1 dossier CA</b>				
	REG-2025-00955	CA VALENCIENNES MÉTROPOLE		X			Adoption à l'unanimité

REG-2025-00940	VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	X	Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : Représentant de VNF (Cécile AVEZARD repr. par Matthieu BOURSEAU)
REG-2025-00938	SMAGEAA (5 dossiers)	X	Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Jean-Claude DISSAUX (MP) – Mandat à Mme LEVEUGLE
REG-2025-00910	USAN	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00908	DÉPARTEMENT DE LA SOMME	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00861	SM DU SUD-EST DE L'ESCAUT (SYMSEE)	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00797	SM PNR AVESNOIS (3 dossiers)	X	Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)
REG-2025-00713	CC DU VIMEU (2 dossiers)	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00704	DÉPARTEMENT DE LA SOMME (3 dossiers)	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00706	USAN	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00697	CA BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE	X	Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP)
REG-2025-00522	SYMISAGEL (3 dossiers)	X	Adoption à l'unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Jean-Claude DISSAUX (MP) – Mandat à Mme LEVEUGLE Emmanuelle LEVEUGLE (MP)
REG-2025-00643	SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL	X	Adoption à l'unanimité

**RESTAURATION ET  
GESTION DES MILIEUX,  
HABITATS ET  
ÉCOSYSTÈMES**

10 25-CPI-029



REG-2025-00902	SAUCES ET CREATIONS (2 dossiers)	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00872	FONCIÈRE DE PECQUENCOURT (2 dossiers)	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00825	POLYNT COMPOSITES FRANCE	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00814	TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANCE	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00716	ARCELO MITTAL FRANCE	X	Adoption à l'unanimité

**LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE (Figure 18) - 42 dossiers CPI**

REG-2025-00373	SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE (2 dossiers)	X	Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)
REG-2025-00921	SM CANCHE ET AUTHIE (3 dossiers)	X	Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) : Thierry ROUZE (MNP) - SYMVAHEM
REG-2025-00891	AGORA	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00887	SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00881	DOUAISS AGGLO	X	Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale
REG-2025-00875	SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00873	CAMPUS AGRO-ENVIRONNEMENTAL 62	X	Adoption à l'unanimité

12	25-CPI-031	REG-2025-00870	ASSOCIATION POUR LA PROMOTION D'UNE AGRICULTURE DURABLE	X				Adoption à l'unanimité
		REG-2025-00867	AGRO TRANSFERT RESSOURCES TERRITOIRES	X				Adoption à l'unanimité
		REG-2025-00857	CHAMBRE D'AGRICULTURE 80	X				Adoption à l'unanimité
		REG-2025-00846	BIO EN HAUTS-DE-FRANCE	X				Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : Projets et territoires PMAZH concernés : <b>Paul RAOULT (MNP)</b> – PNR Avesnois
		REG-2025-00845	AVENIR CONSEIL ÉLEVAGE	X				Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : <b>Paul RAOULT (MNP)</b> c.f. projet de territoire sur PNR Avesnois
		REG-2025-00841	SM PNR AVESNOIS	X				Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : <b>Paul RAOULT (MNP)</b>
		REG-2025-00824	CHAMBRE D'AGRICULTURE 80	X				Adoption à l'unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Partenaires associés en amont du PMAZH : MAEC : <b>Luc BARBIER (MP)</b> – Conservatoire d'espaces naturels HDF <b>Jean-Michel TACCOEN (MP)</b> – mandat à Mme SAVARIEGO <b>Emmanuelle LEVEUGLE (MP)</b>
		REG-2025-00820	AVENIR CONSEIL ÉLEVAGE	X				Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : <b>Paul RAOULT (MNP)</b> c.f. PMAZH piloté par PNR Avesnois
		REG-2025-00817	AVENIR CONSEIL ÉLEVAGE	X				Adoption à l'unanimité
		<b>LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE</b>						

REG-2025-00813	TERRE DE LIENS HAUTS-DE-FRANCE	X	Adoption à l'unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Projets de territoires pour le développement de l'agriculture biologique concernés : Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale Isabelle SAVARIEGO (MP) – Amiens Métropole Emmanuelle LEVEUGLE (MP) - CA BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois
REG-2025-00810	FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CUIMA DES HAUTS DE FRANCE	X	Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale (territoire concerné)
REG-2025-00812	VET'EL	X	Adoption à l'unanimité Membres en conflit d'intérêts : Territoires PMAZH concernés : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois
REG-2025-00808	A PETITS PAS	X	Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP) c.f. Projet de territoire bio PNR Avesnois
REG-2025-00798	SM CANCHE ET AUTHIE	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00795	ASS CTRE INITIAT VALORIS AGRIC RURAL	X	Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts :

REG-2025-00793	CENTRE PERMANENT INITIATION ENVIRONNEMENT	Projet de territoire pour le développement de l'agriculture biologique concerné : <b>Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois</b>			
REG-2025-00790	CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62	Adoption à l'unanimité	X		
REG-2025-00787	BIO EN HAUTS-DE-FRANCE	Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : <b>Emmanuel LEVEUGLE (MP)</b> pour territoires PMAZH (multi sites)	X		
REG-2025-00785	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE	Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : <b>Luc BARBIER (MP)</b> Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) : Territoires concernés par le PMAZH : <b>Paul RAOULT (MNP) – PNR</b>	X		
REG-2025-00778	A PRO BIO	Adoption à l'unanimité moins le membre en conflit d'intérêts :  Projets de territoires pour le développement de l'agriculture biologique concernés : <b>Emmanuelle LEVEUGLE (MP) - CA BÉTHUNE-BRUJAY, ARTOIS LYS ROMANE</b> Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) : <b>Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois</b>	X		

REG-2025-00765	INITIATIVES PAYSANNES – HAUTS DE FRANCE	X	Adoption à l'unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Projets de territoires bio concernés : Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale Isabelle SAVAREGO (MP) – Amiens Métropole Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois
REG-2025-00762	SEENOREST	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00759	CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62	X	Adoption à l'unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) Projets de territoires pour le développement de l'agriculture biologique concernés : Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois
REG-2025-00755	CENTRE RÉGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE	X	Adoption à l'unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP) Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale (localisation) Autre membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois (Programme de maintien des prairies)

REG-2025-00766	BIO EN HAUTS-DE-FRANCE	X	Adoption à l'unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Projets de territoires pour le développement de l'agriculture biologique concernés : Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale Isabelle SAVARIEGO (MP) – Amiens Métropole Emmanuel LEVEUGLE (MP) - CA BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois
REG-2025-00753	SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE	X	Adoption à l'unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) Emmanuel LEVEUGLE (MP) – Ch Ag NPDC (partenaire)
REG-2025-00749	CC DU SUD ARTOIS	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00748	SM PNR AVESNOIS	X	Adoption à l'unanimité Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)
REG-2025-00744	SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE	X	Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)
REG-2025-00743	SM PNR SCARPE ESCAUT	X	Adoption à l'unanimité
REG-2025-00710	CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62	X	Adoption à l'unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale (ancien partenaire)

REG-2025-00709	CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62	X	Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : <b>Emmanuel LEVEUGLE (MP)</b> Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) : <b>Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois (Programme de maintien des prairies)</b>
REG-2025-00708	SM PNR SCARPE ESCAUT	X	Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : <b>Emmanuel LEVEUGLE (MP) (Ch Agr NPDC partenaire)</b>
REG-2025-00703	SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE	X	Adoption à l'unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : <b>Luc BARBIER (MP)</b> <b>Jean-Claude DISSAUX (MP) – Mandat à Mme LEVEUGLE – CAPSO ancien pilote et partenaire financier</b>
REG-2025-00701	SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE	X	Adoption à l'unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : <b>Luc BARBIER (MP)</b>

## Ordre du jour

- 1 - Approbation du procès-verbal et du relevé de décision de la Commission Permanente des Interventions du 12 septembre 2025
- 2 - Dossiers présentés
- 3 - Action internationale (Ligne 33)
- 4 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement (Ligne 11)
- 5 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux (Ligne 12)
- 6 - Gestion des eaux pluviales (Ligne 16)
- 7 - Protection de la ressource en eau (Ligne 23)
- 8 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable (Ligne 25)
- 9 - Gestion quantitative de la ressource (Ligne 21)
- 10 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes (Ligne 24)
- 11 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles (Ligne 13)
- 12 - Lutte contre les pollutions d'origine agricole (Ligne 18)

## OUVERTURE DE SÉANCE

**Monsieur le Président LEFEBVRE** ouvre la séance à 9 h 39. Il note que le quorum est atteint et rappelle les règles de conflit d'intérêts. Il précise que cette Commission Permanente des Interventions (CPI) est la dernière de l'année. Les dossiers restants seront examinés lors du Conseil d'Administration organisé fin novembre.

**Madame MATYKOWSKI** confirme que cette dernière CPI de l'année marque la dernière étape des engagements 2025 en forte hausse sur le plan du budget rectificatif en comparaison de la moyenne 2019-2024. En effet, il est prévu entre 130 et 140 M€ d'engagements, un niveau supérieur de 20 % à la moyenne du 11<sup>e</sup> Programme d'Intervention qui était de l'ordre de 110 M€/an (hors primes). Néanmoins, ce budget sera en deçà des 160 M€ envisagés même si le bilan présenté en 2026 doit être affiné en raison des dossiers qu'il reste à engager. Pour autant, il faut noter la forte dynamique du volet désimpermeabilisation a contrario du 11<sup>e</sup> Programme d'Intervention où des crédits avaient été transférés sur d'autres lignes faute de dossiers suffisants. Enfin, parmi les dossiers à l'ordre du jour, quelques-uns, plus inhabituels, concernent la prise en compte de l'érosion du littoral ou la renaturation sur une large échelle.

Le ralentissement constaté, notamment sur le petit cycle, est à mettre en perspective avec la mise en place du nouvel outil RIVAGE, début 2025, qui a nécessité, en interne comme en externe, une période d'appropriation de l'outil et des règles du 12<sup>e</sup> Programme. Ce changement peut expliquer le fait de ne pas être à hauteur du budget initial et du budget rectificatif, qui, pour rappel, se situent au-delà du niveau moyen du 11<sup>e</sup> Programme.

Enfin, concernant la consommation des crédits, l'Agence note que certains dossiers « inondations » ne sont pas mis en œuvre sur le terrain. Un constat surprenant à rebours des articles de presse consacrés à ce sujet. Tous ces éléments généraux sont provisoires. D'autres dossiers et de nouveaux engagements seront présentés au Conseil d'Administration du 28 novembre prochain.

### **1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ET DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 12 SEPTEMBRE 2025**

**Monsieur le Président LEFEBVRE** demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 12 septembre 2025.

***Pas de remarque.***

***Le procès-verbal et le relevé de décisions de la Commission Permanente des Interventions du 12 septembre 2025 sont adoptés à l'unanimité.***

### **2 - EXAMEN DES DEMANDES DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES (DOSSIERS PRESENTES)**

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 2 concernant les demandes de participations financières.

- **133 dossiers sont présentés pour décision de la CPI pour un montant total de 36,445 M€.**
- **2 dossiers sont présentés pour avis de la CPI en vue du Conseil d'Administration pour un montant de 0,265 M€.**

***Pas de remarque.***

### **3 - ACTION INTERNATIONALE (LIGNE 33)**

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 3 concernant l'action internationale.

Madame DERICQ complète la présentation.

– **1 dossier de participation financière pour un montant de 23 500 €**

- REG-2025-00847 MARCQ-MADAGASCAR

#### ***Remarques et débats :***

**Madame MATYKOWSKI** explique que le dossier se situe sur le même secteur qu'un projet de gestion intégrée de la ressource en eau qui n'a pas encore été présenté en Comité de Bassin. Sur le volet de l'actualité, elle rappelle le coup d'État qu'a récemment connu Madagascar. Les contacts sur place sont plutôt rassurants puisque les projets engagés avec l'OIEau ne semblent pas remis en cause. Néanmoins, l'Agence reste prudente notamment concernant la GIRE puisque le protocole qui devait être présenté en Comité de Bassin est un sujet politique. Pour autant, les nouvelles s'avèrent rassurantes quant au dynamisme et à la poursuite des opérations en cours.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** demande si le ministère des Affaires étrangères a émis un signalement.

**Madame DERICQ** répond que l'Agence devrait recevoir une lettre de l'ambassade de France à Madagascar leur apportant des garanties quant à la continuité du projet, ainsi qu'un courrier concernant la gouvernance de la région, sachant que le gouverneur qui devait ratifier l'accord a été démis comme tous les autres de ses fonctions. Néanmoins, l'équipe technique reste en place et devrait permettre la continuité du projet.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** procède au vote.

***La délibération « ACTION INTERNATIONALE »***

***avec 1 dossier***

***(n° 25-CPI-022)***

**REG-2025-00847 MARCQ-MADAGASCAR**

***est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.***

#### **4 - LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : TRAITEMENT (Ligne 11)**

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 4 concernant la lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement (Epuración publique).

Monsieur KARPINSKI complète la présentation.

– **2 dossiers de participation financière pour un montant de 937 037 €**

- REG-2025-00752 CA HENIN-CARVIN
- REG-2025-00695 SIDEN-SIAN

Monsieur KARPINSKI présente plus particulièrement le dossier REG-2025-00752 CA HENIN-CARVIN

##### ***Remarques et débats :***

**Madame MATYKOWSKI** fait observer que la conjonction des leviers réglementaires et incitatifs permet – même tardivement – d'éviter des contentieux en général très coûteux pour les collectivités concernées et l'État français.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** demande si l'Agence travaillera également sur la mise en conformité des deux autres stations d'épuration mentionnées (Hénin-Beaumont et Carvin).

**Monsieur KARPINSKI** confirme le travail en cours sur la station d'épuration d'Hénin-Beaumont qui connaît des problèmes par temps de pluie. Il mentionne les travaux importants réalisés par la collectivité, soutenus par l'Agence, sur la mise à découvert des anciens cours d'eau souterrains canalisés qui allaient directement à la station d'épuration. Ces travaux s'élèvent à 5 et 10 M€ chacun sans compter les dé raccordements. Pour autant, force est de constater que plus les eaux claires parasites disparaissent d'un endroit, plus elles apparaissent ailleurs. C'est un travail sans fin où la construction d'une station d'épuration n'est pas toujours une solution à l'inverse du dossier Hénin-Carvin où il n'existe pas d'autres alternatives. En résumé, la station d'Hénin-Beaumont est en cours de traitement avec un programme de dé raccordement mené conjointement avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et la construction de bassins d'orage en complément, de même que celle de Carvin, toujours avec la CAHC.

Arrivée en séance de Madame SAVARIEGO à 9 h 56.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** procède au vote.

##### ***La délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : TRAITEMENT »***

***avec 2 dossiers***

***(n° 25-CPI-023)***

***est adoptée selon le détail suivant :***

***REG-2025-00752 CA HENIN-CARVIN : unanimité.***

***REG-2025-00695 SIDEN-SIAN (2 dossiers) : unanimité. Membre en conflit d'intérêts, Paul RAOULT (MNP)***

## 5. LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : RÉSEAUX (LIGNE 12)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 5 concernant la lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : réseaux.

Monsieur BLIN complète la présentation.

### – 23 dossiers de participation financière pour un montant de 6 251 767 €

- REG-2025-00943 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00927 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00899 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00842 CAYEUX SUR MER
- REG-2025-00828 SITE BERTEAUCOURT LES DAMES-SAINT LEGER LES-DOMART-ST-OUEN
- REG-2025-00809 CC DU PAYS DU COQUELICOT
- REG-2025-00794 CC SOMME SUD-UEST
- REG-2025-00779 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- REG-2025-00771 CC VAL DE SOMME
- REG-2025-00767 CA PAYS DE SAINT-OMER
- REG-2025-00788 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00761 CC DE LA RÉGION D'AUDRUICQ
- REG-2025-00745 CA HENIN-CARVIN
- REG-2025-00669 CA PAYS DE SAINT-OMER
- REG-2025-00665 SI D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE LA RÉGION DE DENAIN
- REG-2025-00583 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00571 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00567 CA LENS LIÉVIN
- REG-2025-00622 CC DU PAYS DU COQUELICOT
- REG-2025-00534 CC DES 7 VALLÉES
- REG-2025-00472 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00429 CA PAYS DE SAINT-OMER
- REG-2025-00293 CA VALENCIENNES MÉTROPOLE

Monsieur BLIN présente plus particulièrement le dossier REG-2025-00842 CAYEUX SUR MER

### **Remarques et débats :**

Dossier REG-2025-00842 CAYEUX SUR MER :

**Monsieur le Président LEFEBVRE** remarque que le dossier REG-2025-00842 CAYEUX SUR MER n'est malheureusement ni le premier ni le dernier dossier de gestion du trait de côte que l'Agence aura à gérer. Néanmoins, il est intéressant de l'examiner en sachant capter toute la technique mise en œuvre pour apporter une solution ; laquelle sera peut-être reproductible ailleurs, même sur des configurations probablement différentes. Il rappelle que ce secteur a été confronté à des effondrements de falaises en mer, notamment aux environs d'Ault. Cette situation demande d'agir rapidement.

**Monsieur LEVEUGLE** demande le lien entre l'infiltration d'eau de mer et la salinisation.

**Madame MATYKOWSKI** répond en évoquant le projet « AquaSEL » mené conjointement entre l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le BRGM destiné à déterminer de manière plus précise le niveau d'intrusion de l'eau de mer dans les nappes d'eau souterraine. Cette campagne de géophysique hélicoptère survolant les côtes s'est déroulée en début de semaine. Elle reste rare et exceptionnelle en France.

**Monsieur BLIN** indique n'avoir pas de connaissances plus précises sur l'intrusion du biseau salé sur le littoral. Néanmoins, il est clair qu'en matière d'adduction d'eau potable, il n'existe aucun champ captant sur le littoral picard. L'alimentation en eau de ce territoire est assurée par les fleuves côtiers de la Bresle et de la Somme. Les études menées par le BGRM pour comprendre le fonctionnement des nappes superposées, notamment sur les bas champs du Marquenterre, en les caractérisant en matière de salinité et de composants d'eau minérale montrent qu'il n'y a pas, pour l'heure, d'enjeux interagissant directement.

**Monsieur LEMAIRE** ajoute que l'Institution Intercommunale des Wateringues a procédé à des analyses sur des canaux et des wateringues du polder situé sur le delta de l'Aa. Elles montrent des intrusions d'eau saline de plus en plus fréquentes pouvant poser des difficultés pour l'irrigation qui n'utilise, sur ce territoire, que de l'eau de surface. Ce point appelle à la vigilance sachant que le biseau salin remontera en raison de l'élévation du niveau de la mer. Une évolution qu'il faudra gérer très rapidement, mais qu'il sera difficile d'enrayer.

**Monsieur BARBIER** ne juge pas de la qualité des travaux présentés, mais s'avoue très inquiet quant à la capacité de la nature à leur réserver des surprises. Il n'est pas certain que tous les dispositifs et les schémas envisagés soient efficaces au regard des niveaux topographiques aussi bas sur ces zones du littoral. En écho au groupe de travail "stratégie d'influence" du 5 novembre, il aimerait savoir s'il existe aussi un engagement des collectivités à limiter le développement de l'urbanisation sur le littoral afin de limiter les risques envers les biens et les personnes. Il constate, en effet, la poursuite de constructions sur des zones inappropriées à ses yeux. À partir du moment où l'Agence engage des financements pour sauver ce qui peut l'être sur l'existant, il lui semble inutile d'en rajouter en faisant prendre des risques aux générations futures. Risques qui pèseront sur les capacités budgétaires des collectivités.

Sur la question de la subsidence, Monsieur BARBIER évoque l'article du *National Geographic* consacré au Vietnam. La montée du niveau marin a fait reculer des villages dans les terres et raser des villes. Or, ces terres arrières s'affaissent sous l'effet cumulé des changements climatiques, de la remontée du niveau salin et peut-être d'une dégradation de nature organique. Il estime qu'il serait intéressant de proposer aux maîtres d'ouvrage des suivis topographiques sur les zones à l'arrière des cordons dunaires pour s'assurer de l'absence d'évolutions négatives qui entraîneraient d'autres enjeux. Une incursion marine peut subvenir et surviendra sûrement avec plus ou moins d'impacts. Mais plus le niveau est bas, plus l'eau stagnera et sera difficile à évacuer, entraînant de graves conséquences pour la population et pour l'agriculture.

**Monsieur BLIN** le rejoint sur ce point. Les travaux engagés ne préjugent effectivement en rien de la pérennité des solutions. Ils savent que le contexte local restera très problématique et que les solutions d'adaptation avec des éléments plus structurants devront être examinées à terme. Dans le cas présent, il s'agit d'une solution « négociée politiquement » avec les collectivités locales qui souhaitent maintenir les activités économiques. L'État est sans doute le mieux placé pour aborder les questions d'urbanisme et de manière plus globale, l'érosion côtière comme le précise Madame MATYKOWSKI.

**Monsieur DEVISME** confirme que le PAPI qui a trait essentiellement au sujet des submersions marines est à distinguer de l'érosion côtière. Même si les deux sujets sont liés, ils ne le sont pas forcément sur le même pas de temps et d'enjeux en matière de risques. Côté urbanisme, le préfet de la Somme réunit ce matin le comité stratégique sur le littoral picard avec l'idée d'inciter les collectivités à mettre en place une stratégie intégrée de gestion du trait de côte prenant en compte les enjeux d'urbanisation. Cela induit une meilleure connaissance des enjeux de la montée des niveaux marins qui seront pris en compte dans le futur PAPI. Chacune des communes est invitée à s'inscrire dans la démarche initiée depuis un ou deux ans au niveau national par un décret listant les localités pour lesquelles des engagements sont pris pour cartographier à la fois les enjeux et les risques de l'érosion marine ainsi que leur prise en compte dans l'urbanisme. Il considère qu'une bonne dynamique se met en place depuis cette année, même si s'avère compliqué de changer les règles d'urbanisme. Enfin, si les PPRL, les Plans de Prévention des Risques Littoraux, existent bien sur ce secteur, un décret sera pris cette

année au niveau national qui donnera un nouvel aléa de référence précisant le niveau marin auquel il faut s'attendre d'ici une centaine d'années. Niveau qui devra pris en compte dans les futures révisions des PPRL. Ce décret s'inscrit dans le cadre du plan national d'adaptation au changement climatique.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** note que le critère évoqué est « +4 ° » et demande confirmation que le « +2,5° » l'est déjà.

**Madame MATYKOWSKI** répond que le critère « +4 ° » répond à une hypothèse sur laquelle il leur est demandé de se positionner dans le cadre du plan national d'adaptation au changement climatique. Pour autant, des débats existent notamment dans la perspective de la future COP et au sein de l'Union européenne pour définir la stratégie et l'action envisagées afin de limiter la hausse de température, ayant des incidences directes sur l'élévation du niveau de la mer. Si un décret vient préciser cette notion de montée du niveau de la mer en centimètres croisée à un facteur temps, il donnera le ton des réflexions et de l'anticipation nécessaires à apporter à certains sujets.

**Monsieur DEVISME** souhaite apporter une réponse à la question de Monsieur BARBIER concernant les éléments topographiques. La DREAL Hauts-de-France, la région Normandie, la région Hauts-de-France et les DREAL associées ont élaboré un Réseau d'Observation du Littoral, le ROL, sur lequel il serait effectivement possible d'axer des éléments topographiques concernant les territoires situés dans l'arrière-pays. C'est un point à regarder.

**Madame MATYKOWSKI** précise que l'Agence de l'Eau a participé au financement des dossiers.

**Madame LEVEUGLE** rebondit sur l'intervention de Monsieur DEVISME pour souligner le décalage entre les projets et ce qui advient réellement sur le terrain. Aujourd'hui, le seul élément opposable en matière d'urbanisme est le PLU en cours ; d'où le constat actuel d'une forte accélération des promoteurs avant l'échéance ; laquelle résulte de nombreux projets mis en œuvre sans pouvoir s'y opposer, même s'ils ne vont pas dans le bon sens. Concernant AquaSEL, elle mentionne les travaux de l'Université du littoral menés sur les prés-salés qui s'avèrent être de merveilleux puits de carbone, mieux encore que les forêts.

**Madame MATYKOWSKI** relève que les prés-salés peuvent bénéficier d'une IGP ou d'une AOC.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** procède au vote.

**La délibération « LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : RÉSEAUX »**

*avec 23 dossiers*

*(n° 25-CPI-024)*

*est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :*

**REG-2025-00943 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins la Membre en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP)**

**REG-2025-00927 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins la Membre en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP)**

**REG-2025-00899 SIDEN-SIAN : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)**

**REG-2025-00842 CAYEUX SUR MER : unanimité**

**REG-2025-00828 SITE BERTEAUCOURT LES DAMES-SAINT LEGER LES-DOMART-ST-OUEN : unanimité**

**REG-2025-00809 CC DU PAYS DU COQUELICOT : unanimité**

**REG-2025-00794 CC SOMME SUD-OUEST : unanimité**

**REG-2025-00779 CA DU SAINT-QUENTINOIS : unanimité**

**REG-2025-00771 CC VAL DE SOMME : unanimité**

REG-2025-00767 CA PAYS DE SAINT-OMER : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Jean-Claude DISSAUX (MP) – Mandat à Mme LEVEUGLE

REG-2025-00788 SIDEN-SIAN : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)

REG-2025-00761 CC DE LA RÉGION D'AUDRUICQ : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Thierry ROUZE (MNP)

REG-2025-00745 CA HENIN-CARVIN : unanimité

REG-2025-00669 CA PAYS DE SAINT-OMER : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Jean-Claude DISSAUX (MP) – Mandat à Mme LEVEUGLE

REG-2025-00665 SI D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE LA RÉGION DE DENAIN : unanimité

REG-2025-00583 SIDEN-SIAN : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)

REG-2025-00571 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins la Membre en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP)

REG-2025-00567 CA LENS LIÉVIN : unanimité

REG-2025-00622 CC DU PAYS DU COQUELICOT : unanimité

REG-2025-00534 CC DES 7 VALLÉES : unanimité

REG-2025-00472 SIDEN-SIAN : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)

REG-2025-00429 CA PAYS DE SAINT-OMER : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Jean-Claude DISSAUX (MP) – Mandat à Mme LEVEUGLE

REG-2025-00293 CA VALENCIENNES MÉTROPOLE : unanimité

## 6- GESTION DES EAUX PLUVIALES (LIGNE 16)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 6 concernant la gestion des eaux pluviales.

Monsieur KARPINSKI complète la présentation.

– **19 dossiers de participation financière pour un montant de 5 429 073 €**

- REG-2025-00930 MAISONS & CITES SA D'HLM
- REG-2025-00834 CA DE LENS LIÉVIN
- REG-2025-00831 CA DE LENS LIÉVIN
- REG-2025-00792 CA AMIENS MÉTROPOLE
- REG-2025-00736 SIA HABITAT
- REG-2025-00734 MAISONS & CITES SA D'HLM
- REG-2025-00650 CA DE LA PORTE DU HAINAUT
- REG-2025-00647 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME
- REG-2025-00635 SICOM ASSAINISSEMENT AGGLOMÉRATION CAMBRÉSIEENNE
- REG-2025-00625 AMIENS
- REG-2025-00600 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE
- REG-2025-00591 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE
- REG-2025-00589 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE
- REG-2025-00581 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE
- REG-2025-00568 SICOM ASSAINISSEMENT AGGLOMÉRATION CAMBRÉSIEENNE
- REG-2025-00542 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE
- REG-2025-00531 CA BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00500 SIA HABITAT
- REG-2025-00495 CA VALENCIENNES MÉTROPOLE

Monsieur KARPINSKI présente plus particulièrement le dossier REG-2025-00495 CA VALENCIENNES MÉTROPOLE

**Remarques et débats :**

**Madame MATYKOWSKI** souligne que la gestion des eaux pluviales est un enjeu particulièrement fort pour le bassin Artois-Picardie quant à la qualité des masses d'eau.

**Monsieur BARBIER** fait observer que le dossier REG-2025-00495 CA VALENCIENNES MÉTROPOLE concerne une zone de nature de proximité connectée à une zone habitée. C'est un beau projet qui touche vraiment la renaturation et la désimperméabilisation. Si les schémas présentés se réalisent de cette façon, ils sont très parlants. La biodiversité faisant partie des emblèmes de l'Agence de l'Eau, il demande s'il est prévu de mener un suivi sur le long terme pour montrer qu'au-delà de la création d'une nature de proximité intégrant l'eau, il y a des résultats concrets en matière de renaturation. Son conservatoire étant partenaire de l'agglomération, il aimerait que cette petite ligne, facile à rajouter, soit présente.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** procède au vote.

***La délibération « GESTION DES EAUX PLUVIALES »***

***avec 19 dossiers***

***(n° 25-CPI-025)***

***est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :***

**REG-2025-00930 MAISONS & CITES SA D'HLM : unanimité**

**REG-2025-00834 CA DE LENS LIÉVIN : unanimité**

**REG-2025-00831 CA DE LENS LIÉVIN : unanimité**

**REG-2025-00792 CA AMIENS MÉTROPOLE : unanimité moins la Membre en conflit d'intérêts :  
Isabelle SAVARIEGO (MP)**

**REG-2025-00736 SIA HABITAT : unanimité**

**REG-2025-00734 MAISONS & CITES SA D'HLM : unanimité**

**REG-2025-00650 CA DE LA PORTE DU HAINAUT : unanimité**

**REG-2025-00647 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE  
SOMME : unanimité**

**REG-2025-00635 SICOM ASSAINISSEMENT AGGLOMÉRATION CAMBRÉSIEENNE : unanimité**

**REG-2025-00625 AMIENS : unanimité moins la Membre en conflit d'intérêts : Isabelle  
SAVARIEGO (MP)**

**REG-2025-00600 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE : unanimité**

**REG-2025-00591 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE : unanimité**

**REG-2025-00589 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE : unanimité**

**REG-2025-00581 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE : unanimité**

**REG-2025-00568 SICOM ASSAINISSEMENT AGGLOMÉRATION CAMBRÉSIEENNE : unanimité**

**REG-2025-00542 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE : unanimité**

**REG-2025-00531 CA BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins la Membre en  
conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP)**

**REG-2025-00500 SIA HABITAT : unanimité**

**REG-2025-00495 CA VALENCIENNES MÉTROPOLE : unanimité**

## **7- PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (LIGNE 23)**

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 7 concernant la protection de la ressource en eau.

– **1 dossier de participation financière pour un montant de 42 000 €**

- REG-2025-00821 CA HENIN-CARVIN

### **Remarques et débats :**

**Madame MATYKOWSKI** précise que des dossiers CARE seront proposés lors du prochain Conseil d'Administration en lien avec l'accélération des démarches des collectivités et de l'Agence de l'Eau sur ces sujets dans la perspective des prochaines élections.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** procède au vote.

### ***La délibération « PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU »***

***avec 1 dossier***

***(n° 25-CPI-026)***

**REG-2025-00821 CA HENIN-CARVIN**

***est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions***

## **8. - AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE (LIGNE 25)**

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 8 concernant l'amélioration de la qualité du service d'eau potable (Ligne 25).

Monsieur KARPINSKI complète la présentation.

– **15 dossiers de participation financière pour un montant de 5 964 757 €**

- REG-2025-00932 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00914 SIAEP DU BOIS DU LOIR
- REG-2025-00893 RUE
- REG-2025-00840 CA AMIENS MÉTROPOLE
- REG-2025-00839 SI DES EAUX DE PICARDIE
- REG-2025-00552 CA LENS-LIEVIN
- REG-2025-00784 SIAEP DU DOULLENNAIS ET ENVIRONS
- REG-2025-00780 CA LENS-LIEVIN
- REG-2025-00561 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00566 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00585 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00570 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00536 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00461 SIEP DU BOCAGE
- REG-2025-00558 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

Monsieur KARPINSKI présente plus particulièrement le dossier REG-2025-00536 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE et les dossiers REG-2025-00585, REG-2025-00561, REG-2025-00566 SIDEN-SIAN

**Pas de remarque.**

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

**La délibération « AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE »**

**avec 15 dossiers**

**(n° 25-CPI-027)**

**est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :**

- REG-2025-00932 SIDEN-SIAN : unanimité Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)
- REG-2025-00914 SIAEP DU BOIS DU LOIR : unanimité
- REG-2025-00893 RUE : unanimité
- REG-2025-00840 CA AMIENS MÉTROPOLE : unanimité moins la Membre en conflit d'intérêts :  
Isabelle SAVARIEGO (MP)
- REG-2025-00839 SI DES EAUX DE PICARDIE : unanimité
- REG-2025-00552 CA LENS-LIEVIN : unanimité
- REG-2025-00784 SIAEP DU DOULLENNAIS ET ENVIRONS : unanimité
- REG-2025-00780 CA LENS-LIEVIN : unanimité
- REG-2025-00561 SIDEN-SIAN : unanimité Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)
- REG-2025-00566 SIDEN-SIAN : unanimité Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)
- REG-2025-00585 SIDEN-SIAN : unanimité Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)
- REG-2025-00570 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins la Membre  
en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP)
- REG-2025-00536 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins la Membre  
en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP)
- REG-2025-00461 SIEP DU BOCAGE : unanimité
- REG-2025-00558 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins la Membre  
en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour avis avant vote au Conseil d'Administration (cf. détails du point de présentation n° 8 du dossier de la CPI du 7 novembre 2025).

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 83 118 €**
- REG-2025-00602 GOUY-LES-GROSEILLERS

Monsieur BLIN présente ce dossier.

**Remarques et débats :**

**Madame MATYKOWSKI** évoque l'audition des Agences de l'Eau et des présidents de Conseil d'Administration par le Sénat, une quinzaine de jours auparavant. L'entretien est disponible sur la chaîne Public Sénat. Cette audition fait suite à une commission d'enquête sénatoriale portant sur l'assurance que les programmes d'intervention des Agences prenaient bien en compte la « non-obligation » de regroupement des collectivités sur les compétences « eau et assainissement », et que leur financement ne privilégiait pas les compétences intercommunales au détriment des communes seules. Les Agences de l'Eau ont dû transmettre des éléments chiffrés et des appréciations. Le dossier de GOUY-LES-

GROSEILLERS tombe en pleine actualité. Une commune de 15 habitants soulève la question de la solidité de la collectivité pour assumer des montants d'investissements importants, y compris sur le volet ingénierie. Plus globalement, dans un contexte de recherches d'économies, le coût de gestion de ces communes isolées pose question. Elles sont subventionnées conformément au programme. L'Agence en tant qu'établissement administratif public respecte les lois. En revanche, le nombre de dossiers rapporté aux montants montre clairement un coût de transaction beaucoup plus important à un moment où il leur est demandé plus d'efficacité et plus d'efforts en matière d'effectif.

**Monsieur RAOULT** souligne le caractère incroyable de ce dossier. Suite à un rapport du Sénat, le rapporteur a plaidé devant le Conseil d'État la suppression des Agences de l'Eau pour transférer leurs compétences au département. Le discours sous-jacent est toujours le même. S'inquiéter pour les « malheureuses » petites communes qui ont des difficultés de ravitaillement en eau, mais qui refusent d'entrer dans une intercommunalité, tout en demandant aux Agences de les subventionner. Il évoque le cas concret de BOUSIES (59) qui, depuis des dizaines d'années, est la seule localité à refuser d'adhérer au SIDEN-SIAN parmi la communauté de communes. Le 24 décembre dernier, l'explosion du captage entraîne la présence de boue dans l'eau. L'ARS exige alors du SIDEN-SIAN qu'il ravitaile le village privé d'eau. Le constat est un taux de fuite dépassant 50 %. Pour autant, chaque année, la régie municipale transfère 20 à 30 000 € à la commune. En clair, aucun des travaux n'est effectué, mais l'argent récupéré est affecté au budget municipal. L'argument est de considérer qu'une adhésion avant les élections municipales serait malvenue et n'est pas prévue avant janvier 2027. Cela signifie que le SIDEN-SIAN vend de l'eau à cette commune qui est dans l'incapacité de la payer au regard des 50 % de volumes perdus sur lesquels elle ne perçoit rien. Le second exemple concerne les deux communes de FONTAINE-AU-PIRE (59) et MALINCOURT (59) qui sont les seules à refuser d'adhérer au SIDEN-SIAN alors que la communauté d'agglomération à laquelle elles appartiennent l'a fait. Conséquence, elles refusent de payer les coûts de mise en conformité de la station d'épuration de VILLERS-OUTRÉAUX (59) exigée par l'Europe.

Monsieur RAOULT ne cache pas sa colère de voir un dossier comme celui de GOUY-LES-GROSEILLERS (REG-2025-00602). Cultiver la volonté de chaque petite commune à défendre son territoire rend impossible une bonne gestion quantitative et surtout qualitative de l'eau potable. Il suit avec attention tous les dossiers liés au département de l'Aisne où 120 petites communes adhèrent au SIDEN-SIAN. Un schéma de distribution d'eau est en cours pour ce département avec un émiettement communal considérable concernant la distribution et l'assainissement. Le président du Conseil Départemental de l'Aisne et la Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ont littéralement insisté pour que les communes sortent de cet éparpillement afin de pouvoir faire face à un problème non de quantité, mais de qualité de l'eau qu'ils sont incapables de résoudre avec la structuration actuelle où des localités considèrent « leur » château d'eau, « leur » captage comme des biens inaliénables.

Il poursuit avec le cas d'une commune qui, après avoir adhéré au SIDEN-SIAN, envoie une délibération annulant l'adhésion quinze jours seulement après la décision du Premier ministre Michel BARNIER, de ne plus rendre obligatoire le transfert de la compétence communale « eau et assainissement » aux intercommunalités. Cette situation lui semble difficile à accepter.

**Monsieur BARBIER** demande si le démantèlement des trois kilomètres de tuyau polluants est prévu dans le dossier présenté.

**Monsieur BLIN** ignore la réponse, mais pense que rien n'est prévu.

**Monsieur BARBIER** estime nécessaire de poser la question. Il juge irresponsable de laisser en place un tuyau de plusieurs kilomètres susceptible, à terme, de polluer les terres agricoles environnantes.

**Madame MATYKOWSKI** comprend les remarques concernant les regroupements d'autant qu'elle a l'exemple de certains prévus dans le Pas-de-Calais ayant été à minima suspendus suite au texte annulant l'obligation initiale. Néanmoins, elle souligne que ce dossier respecte les critères du programme d'intervention de l'agence comme, par exemple, le prix minimal de l'eau.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** souligne le bon sens de l'intervention de Monsieur RAOULT. Il est impossible de s'y opposer puisque la loi et le schéma sont respectés. Il retient que les élus de la commune ont l'intention d'adhérer. L'Agence peut leur recommander fortement de le faire sans les obliger. Ces missions ne sont pas faciles, mais il faut toutefois avertir ces petites communes qu'en cas d'incident, certes, elles ne paient pas, mais elles font supporter le montant conséquent des travaux au SIDEN-SIAN sous injonction de l'ARS.

**Monsieur RAOULT** relève que ce dossier est présenté comme dérogatoire. Il demande en quoi celui-ci est à la fois conforme et dérogatoire.

**Monsieur BRANGER** explique que la dérogation porte sur l'origine de la pollution. Le programme prévoit des aides pour les pollutions d'origine anthropique (nitrates, phytosanitaires, etc.), des aides pour les pollutions d'origine naturelle (fer, nickel, etc.). La détérioration du matériau PVC étant à l'origine de la pollution, il aurait été possible de considérer les causes anthropiques de la pollution, mais ce n'est pas l'esprit qui a prévalu à la rédaction du programme d'intervention. Afin de sécuriser juridiquement l'attribution de l'aide, il semblait opportun de débattre aujourd'hui sur le fait que la pollution était certes d'origine anthropique, mais qu'elle n'était pas réellement prévue dans le programme. C'est le seul point justifiant la dérogation. Elle ne porte ni sur le taux, ni sur l'assiette, ni sur le prix de l'eau.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** observe que la cause exprimée est intéressante pour d'autres dossiers.

**Monsieur RAOULT** rappelle que des tuyaux de même nature ont été installés sur des milliers de kilomètres dans les années 60. Il n'est pas certain que le SIDEN-SIAN n'en ait pas posé.

**Monsieur BRANGER** explique que l'Agence a vérifié auprès de l'ARS que le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) est surveillé dans l'eau potable depuis 2007. Il s'agit pour l'heure du seul cas signalé dans les Hauts-de-France.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** en conclut que l'acceptation de ce dossier ouvrirait une légitimité à d'autres dossiers dans le futur.

**Monsieur BRANGER** confirme que la décision ferait jurisprudence pour des dossiers équivalents.

**Madame LEVEUGLE** demande si la commission a le droit de refuser.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** lui répond que les membres ont le droit d'émettre un avis, une réserve ou donner un avis défavorable.

**Madame MATYKOWSKI** confirme qu'ils sont libres de leur avis. Le débat pose la question du regroupement intercommunal. La libre administration des collectivités ne permet pas d'en faire une condition sine qua non de financement. En revanche, de façon plus générale, l'État porte l'idée de regroupement pour être en capacité de répondre aux enjeux identifiés. Reste que les membres sont libres de leur décision avant que le dossier ne soit présenté ensuite en Conseil d'Administration.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** suggère d'adjoindre à l'avis une recommandation forte, mais sans caractère obligatoire.

**Monsieur BLIN** ajoute au sujet du dossier que la sous-préfecture de CLERMONT (60) s'est largement impliquée en essayant de trouver une solution de solidarité territoriale au sein du département sans aboutir à un résultat. L'EPCI comprenant une soixantaine de communes peine à enclencher une démarche au-delà des études de portage de compétences.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** insiste à nouveau sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une condition, mais d'une forte recommandation, les membres de cette commission étant garants de l'argent engagé.

**Monsieur RAOULT** demande si l'Agence doit subventionner des collectivités ayant installé, à l'époque, des canalisations autorisées, tout comme le SIDEN-SIAN l'a fait avec des tuyaux en amiante-ciment. Il n'y a, officiellement, aucun risque de pollution de l'eau, sauf que les intervenants doivent, en cas de cassure, se protéger de la tête aux pieds en prenant d'infimes précautions. Ces précautions sont d'autant plus grandes que la rupture d'un tuyau d'amiante survient toujours de façon longitudinale sur 10 ou 15 m de long. Il demande d'imaginer le surcoût sur un réseau de plus 6 000 km. Il souhaite savoir si, à l'avenir, d'autres opérateurs ayant utilisé ce type de canalisation seront aidés pour les changer.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** conclut que toutes ces remarques permettent de bien poser le débat de la CPI : il est possible de s'y opposer puisqu'il s'agit d'une dérogation ou émettre un avis positif avec ou sans recommandation.

**Madame LEVEUGLE** s'interroge toutefois sur les capacités de remboursement de 100 k€ d'une commune de 15 habitants.

**Monsieur BLIN** explique qu'il s'agit en effet d'un des sujets de vérification prioritaires effectués auprès de la collectivité. Elle leur a apporté des éléments de preuve sur sa capacité de mise en œuvre avec des échéances, des remboursements d'emprunt arrivant à leur terme. L'Agence a les contrats des organismes bancaires.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** propose trois choix : un avis simple sans remarques ; un avis avec des réserves clairement identifiées sur le mode de recommandations fortes puisqu'il est impossible d'aller au-delà. Enfin, un refus simple en dernier choix.

**Madame MATYKOWSKI** retient que les deux conditions seraient l'enlèvement de la canalisation actuelle et une forte recommandation à l'adhésion à l'intercommunalité.

**Monsieur ROUZE** est très étonné qu'un établissement bancaire accorde un prêt à une commune de quelques habitants.

**Madame MATYKOWSKI** objecte que Monsieur BLIN a bien reçu les preuves de l'accord. En revanche, elle a été pour sa part surprise de constater qu'il n'y avait pas d'augmentation du prix de l'eau prévue en dépit des travaux. Cela signifie que la commune disposait d'une réserve financière préalable.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** demande l'avis de la commission.

***La délibération « AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE »***

***avec 1 dossier***

***(n° 25 A-XXX)***

**REG-2025-00602 GOUY-LES-GROSEILLERS**

***reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions  
sous réserve avec 2 recommandations :***

- Enlèvement de l'ancien réseau (tuyau) = recommandation pouvant être formulée comme condition écrite : demande de caractérisation du risque de pollution – étude d'impact et de faisabilité financière,***
- Adhésion à l'intercommunalité (regroupement)  
Transmission au CA***

**Monsieur RAOULT** pose à nouveau la question de savoir si l'Agence est d'accord pour, à l'avenir, subventionner le dossier d'une commune ou d'une intercommunalité pour le changement d'un réseau en PVC.

**Monsieur BRANGER** répète que ce type de dossier n'est pas prévu dans le programme. La décision d'aujourd'hui fait, d'une certaine manière, jurisprudence. À l'avenir, il sera peut-être nécessaire de faire évoluer le programme. Il rappelle néanmoins que, dans ce dossier, la pollution est caractérisée par l'ARS avec des niveaux de concentration 12 fois supérieurs à la norme admise. Il s'agit d'un point important pris en compte dans l'instruction du dossier. La démarche qui aurait consisté à demander un financement à l'Agence dans l'hypothèse d'une problématique future non avérée à ce jour, est différente que s'appuyer sur un arrêté de l'ARS concernant le dépassement des normes admises.

**Monsieur RAOULT** relève que cela signifie pour l'élu ayant hérité de ce type de canalisations qu'il doit attendre la preuve d'une pollution effective pour monter un dossier. Il demande s'il ne serait pas plus intelligent que l'élu élabore un programme d'enlèvement de ces tuyaux pour ne pas arriver au stade de la pollution.

**Monsieur BLIN** explique qu'il existe une grande part de variabilité dans les analyses. C'est vraiment le suivi sur six ans qui a convaincu les autorités sanitaires. Toutes les solutions de purge mécanique se sont révélées insatisfaisantes. Au regard de la norme à 0,5 µg, certaines mesures faisaient état de 2 à 3 à µg avec des pics atteignant les 6 µg.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** prolonge la remarque de Monsieur RAOULT en considérant que l'Agence ne doit pas se retrouver en situation de signer un chèque en blanc pour remplacer les 60 000 km de réseau parce que considérés comme vétustes. C'est le point gênant à ses yeux.

**Monsieur RAOULT**, nonobstant qu'il ignore aujourd'hui si le SIDEN-SIAN a posé des tuyaux en PVC, a des doutes et des interrogations sur les moyens à mettre en œuvre dans l'éventualité d'une pollution de ce type.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** précise le libellé des deux recommandations – et non des conditions – accompagnant l'avis : adhérer à un regroupement et démanteler le tuyau générateur de pollution.

**Monsieur BRANGER** indique qu'il pourrait s'agir d'une condition, mais qui demanderait d'en préciser le coût et le porteur de l'investissement. Autant la première réserve ne peut pas être une obligation, autant la seconde est possible.

**Monsieur BARBIER** estime qu'il faut expliciter que la canalisation représente aujourd'hui un danger pour la santé publique. La laisser en place signifie des impacts à court, moyen et long termes. Personne ne doit pouvoir se défaire de cet enjeu demain.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** reconnaît que l'écrire les aidera.

**Madame MATYKOWSKI** observe qu'un signalement permet un suivi. Autant le suivi ARS montre un impact sanitaire sur la distribution d'eau, autant la dégradation du PVC rejoint la remarque sur la caractérisation de la pollution. Elle suggère de demander à minima une caractérisation du risque de pollution que le réseau laissé en l'état fait encourir.

**Monsieur BRANGER** abonde dans ce sens en suggérant de disposer à minima d'une étude mesurant l'impact du tuyau mis hors service et la faisabilité – y compris financière – de retirer cette canalisation.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** en conclut que les élus seront mis ainsi devant la responsabilité de gestion de leur patrimoine.

## **9 - GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE (LIGNE 21)**

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 9 concernant la gestion quantitative de la ressource.

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 117 500 €**
- REG-2025-00304 SYMSAGEL

***Pas de remarque.***

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

***La délibération « GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU »***

***avec 1 dossier***

***(n° 25-CPI-028)***

**REG-2025-00304 SYMSAGEL**

***est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Jean-Claude DISSAUX (MP) – Mandat à Mme LEVEUGLE, Emmanuelle LEVEUGLE (MP).***

## **10 - RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES (LIGNE 24)**

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 10 concernant la restauration et la gestion des milieux, habitats et écosystèmes.

Monsieur JOURDAN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur BLIN complètent la présentation.

- **17 dossiers de participation financière pour un montant de 6 068 064 €**
- REG-2025-00955 CA VALENCIENNES MÉTROPOLÉ
- REG-2025-00940 VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
- REG-2025-00938 SMAGEAA
- REG-2025-00910 USAN
- REG-2025-00908 DÉPARTEMENT DE LA SOMME
- REG-2025-00861 SM DU SUD-EST DE L'ESCAUT (SYMSEE)
- REG-2025-00797 SM PNR AVESNOIS
- REG-2025-00713 CC DU VIMEU
- REG-2025-00704 DÉPARTEMENT DE LA SOMME
- REG-2025-00706 USAN
- REG-2025-00697 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00522 SYMSAGEL
- REG-2025-00643 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME

- REG-2025-00573 SM DU SUD-EST DE L'ESCAUT (SYMSEE)
- REG-2025-00473 TOURMIGNIES
- REG-2025-00187 SM DU SUD-EST DE L'ESCAUT (SYMSEE)
- REG-2025-00376 CC DES 7 VALLÉES

Monsieur JOURDAN présente plus particulièrement le dossier REG-2025-00940 VOIES NAVIGABLES DE FRANCE.

Monsieur LEMAIRE présente plus particulièrement le dossier REG-2025-00376 CC DES 7 VALLÉES.

### **Remarques et débats :**

#### Concernant le dossier REG-2025-00940 VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

**Madame MATYKOWSKI** fait référence aux travaux de dragage réalisés par la CAPSO ainsi que les travaux de pompage de CUINCHY (62) pris en charge par le SYMSAGEL. Elle souligne les échanges qui ont permis une évolution du dossier vers des orientations environnementales plus qualitatives. Grâce au dialogue avec les Voies Navigables de France (VNF), l'Agence espère avoir bientôt des projets concernant la continuité écologique.

**Monsieur BARBIER** fait part de sa satisfaction de voir les travaux réalisés sur les berges de VNF. En effet, les collectivités locales étaient tenues à un tunage subaquatique qui paraît logique dans la liaison « terre-eau » essentielle au développement de la vie aquatique. Les tunages mis en place jusqu'à présent par VNF n'étaient pas appropriés et généraient beaucoup d'incompréhension aux yeux des collectivités locales tant au niveau des financements imposés que des indications données. Il est possible désormais de montrer l'efficacité des aménagements évoqués dans le dossier présenté.

Concernant l'état de dégradation, il est énormément question des pompages, mais il estime que les crédits post-inondations alloués ont permis de rattraper beaucoup de travaux d'entretien qui n'étaient plus effectués en raison de cours d'eau ayant perdu de leur utilité.

#### Concernant le dossier REG-2025-00376CC DES 7 VALLÉES

**Monsieur BARBIER** explique qu'il y est favorable à ce dossier, mais il suggère que le porteur de projet signe les moratoires concernant la pêche à la civelle et la pêche à l'anguille. Il s'exprime au nom de Madame CADET qui lui a confié son mandat. Il serait bien que ce genre de projet ne cible pas uniquement l'anguille. En effet, le niveau des cours d'eau, les courants marins changent sous l'effet des changements climatiques. Le retour des civelles par l'Atlantique risque de se décaler du nord vers le sud modifiant ainsi leurs lieux d'entrée. Le souci est que la France continue d'exporter les civelles par tonnes vers les pays de l'Est à des fins d'engraissement avant qu'elles soient revendues dans les pays asiatiques. Il souligne l'absurdité du système où des moyens sont déployés pour la préservation des anguilles en France notamment avec le soutien de l'Agence de l'Eau alors que l'État continue à autoriser officiellement la vente de civelles vers les pays de l'Est dans un but commercial.

**Monsieur JOURDAN** indique que toutes les actions de l'Agence présentées s'inscrivent dans le cadre du règlement européen, défini en 2005-2007, ainsi que dans l'application du plan national de gestion de l'anguille adopté en 2010. Les travaux entrepris sur l'ouvrage de Beaurainville sont une référence, d'autant qu'il faisait partie des 26 ouvrages identifiés sur le bassin comme empêchant la remontée des civelles et des anguillettes et sur lesquels l'État français s'est engagé vis-à-vis de l'Europe à les rendre franchissables. D'autres projets prioritaires à anguilles sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence sont à l'ordre du jour comme l'usine Saint-Michel à Amiens, l'ouvrage du Haut-Pont et le canal Saint-Martin en lien avec VNF. Le bassin a donc une vraie responsabilité sur ce sujet. Le plan de gestion de l'anguille comporte plusieurs volets. Le volet « ouvrage », mais aussi le repeuplement. L'État français s'est engagé vis-à-vis de l'Europe à maintenir une activité de pêche sous réserve, justement, que ces travaux soient réalisés. Un décret, en cours de consultation, visant l'interdiction de la pêche de loisir de l'anguille

instaure un moratoire permettant de maintenir l'exploitation et la pêche commerciale de l'anguille. Cette pêche comporte deux volets : le premier est lié à l'exploitation commerciale et la revente des civelles et des anguilles, le second, à un quota de repeuplement. Une fraction part aussi vers les pays de l'Est, mais à destination de l'Europe uniquement. Le quota partant pour les pays de l'Est et le marché asiatique pour l'engraissement est pris sur le quota « consommation ». Un reportage récent montre que, dans les pays de l'Est, les bassins servant au repeuplement et ceux destinés à la consommation sont proches les uns des autres pouvant induire une certaine percolation quant aux utilisations. En résumé, le règlement européen sur l'anguille prévoit bien une poursuite de l'exploitation sous toutes ses formes avec deux quotas distincts de consommation et de repeuplement. Pour rebondir sur la remarque de Madame CADET dont Monsieur BARBIER s'est fait l'écho, il est vrai que les pêcheurs sont les premiers impactés par le décret qui leur interdit toute forme de pêche de l'anguille, mais il n'y a pas de remise en cause prévue en termes de plan de gestion nationale de l'exploitation de l'anguille à titre professionnel. Enfin, il faut savoir que les grands chefs cuisiniers se sont engagés à ne plus mettre l'anguille au menu de leur restaurant. Cela fait également partie des moratoires concernant le quota de consommation.

**Monsieur CZEKANSKI** rappelle que la pêche de la civelle est surtout ciblée, sur leur territoire, en baie de Somme. Il y a eu trois autorisations délivrées l'année passée, une en 2025 au vu de leur nombre décroissant. Le Comité National des Pêches demande un plan de sortie de flotte pour les navires de la Nouvelle-Aquitaine. Preuve d'une réelle prise de conscience de la part des professionnels de la raréfaction de l'espèce. Cette démarche va dans le bon sens.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** procède au vote.

**La délibération « RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES »**

*avec 17 dossiers*

*(n° 25-CPI-029)*

*est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :*

- REG-2025-00955 CA VALENCIENNES MÉTROPOLE : unanimité**
- REG-2025-00940 VOIES NAVIGABLES DE France : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Représentant de VNF (Cécile AVEZARD repr. par Mathieu BOURSEAU)**
- REG-2025-00938 SMAGEAA : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Jean-Claude DISSAUX (MP) – Mandat à Mme LEVEUGLE**
- REG-2025-00910 USAN : unanimité**
- REG-2025-00908 DÉPARTEMENT DE LA SOMME : unanimité**
- REG-2025-00861 SM DU SUD-EST DE L'ESCAUT (SYMSEE) : unanimité**
- REG-2025-00797 SM PNR AVESNOIS : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)**
- REG-2025-00713 CC DU VIMEU : unanimité**
- REG-2025-00704 DÉPARTEMENT DE LA SOMME : unanimité**
- REG-2025-00706 USAN : unanimité**
- REG-2025-00697 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins la Membre en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP)**
- REG-2025-00522 SYMSAGEL : unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Jean-Claude DISSAUX (MP) – Mandat à Mme LEVEUGLE. Emmanuelle LEVEUGLE (MP)**
- REG-2025-00643 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME : unanimité**
- REG-2025-00573 SM DU SUD-EST DE L'ESCAUT (SYMSEE) : unanimité**
- REG-2025-00473 TOURMIGNIES : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) (convention de gestion avec le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France)**
- REG-2025-00187 SM DU SUD-EST DE L'ESCAUT (SYMSEE) : unanimité**
- REG-2025-00376 CC DES 7 VALLÉES : unanimité**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour avis avant vote au Conseil d'Administration (cf. détails du point de présentation n° 10 du dossier de la CPI du 7 novembre 2025).

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 182 158 €**
- REG-2025-00773 SIVOM DE LA RÉGION D'AULT

Monsieur BLIN présente ce dossier.

***Pas de remarque.***

**Monsieur le Président LEFEBVRE** demande l'avis de la commission.

***La délibération « RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES »***

*avec 1 dossier*

*(n° 25 A-XXX)*

**REG-2025-00773 : SIVOM DE LA RÉGION D'AULT**

***reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions***

## **11 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLE (LIGNE 13)**

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, présente le point n° 11 sur la lutte contre la pollution des activités économiques hors agriculture.

Monsieur BIZAIS complète la présentation.

- **12 dossiers de participation financière pour un montant de 6 761 868 €**
- REG-2025-00963 TOTAL DIRECT ÉNERGIE
- REG-2025-00957 BAUDELET HOLDING
- REG-2025-00950 PPG AC-FRANCE
- REG-2025-00922 HOLDING THERY
- REG-2025-00915 GALLOO FRANCE
- REG-2025-00909 ARKEMA FRANCE
- REG-2025-00907 BLEDINA
- REG-2025-00902 SAUCES ET CRÉATIONS
- REG-2025-00872 FONCIÈRE DE PECQUENCOURT
- REG-2025-00825 POLYNT COMPOSITES FRANCE
- REG-2025-00814 TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANCE
- REG-2025-00716 ARCELORMITTAL FRANCE

Monsieur BIZAIS présente plus particulièrement les dossiers REG-2025-00907 BLEDINA, REG-2025-00950 PPG AC-France, REG-2025-00825 POLYNT COMPOSITES FRANCE.

### **Remarques et débats :**

**Monsieur le Président LEFEBVRE** souligne la qualité des trois dossiers présentés avec des gains en matière d'économie d'eau, de réduction des micropolluants et de Reuse.

**Monsieur BARBIER** fait deux observations. Le dossier REG-2025-00825 POLYNT COMPOSITES France va certes participer à la réduction de polluants, mais en rejetant du CO<sub>2</sub>. C'est donc à ses yeux un bien pour un mal.

Concernant le dossier REG-2025-00907 BLEDINA sur STEENVOORDE (59), il souhaite savoir d'où provient le lait. Pour connaître ce territoire, il constate plutôt une diminution des exploitations laitières. Enfin, il suggère la possibilité de voir mentionner « projet soutenu par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie » sur le packaging des produits. Consacrer 1 M€ à une industrie qui se porte très bien aujourd'hui est un effort qui mériterait cette reconnaissance.

**Monsieur BIZAIS** répond que l'Agence a commencé à aborder le sujet de la provenance du lait en phase de finalisation du projet en considérant l'objectif d'un quantitatif multiplié par 6. L'idée est qu'il y a certainement une synergie à développer avec le programme prairies, les PMAZH (Programmes de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides) à proximité. Des discussions sont en cours. En revanche, à date, il ignore la provenance du lait.

La question du packaging n'a pas été abordée. L'obligation, lors de la phase de travaux, est de mettre le logo de l'Agence de l'Eau. En revanche, il doute de la possibilité d'aller plus loin.

**Monsieur BARBIER** intervient pour mettre en avant l'efficacité de la communication déployée par le président de la région Auvergne demandant systématiquement à voir la mention « projet soutenu par la région Auvergne ».

**Monsieur BIZAIS** confirme que l'Agence le fait également pour les panneaux d'information. En revanche, le demander sur les paquets de lait infantiles lui semble plus incertain.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** souscrit à l'idée avancée par Monsieur BARBIER en soulignant l'opportunité qu'elle représente pour l'industriel de communiquer sur un élément écologique. À la place de BLEDINA, il serait preneur.

**Monsieur BARBIER** en conclut qu'ils ne le sauront qu'en le demandant.

**Monsieur BRANGER** indique que l'Agence s'est posé la question du rejet de CO<sub>2</sub> lors de l'instruction du dossier REG-2025-00825 POLYNT COMPOSITES France même s'il n'existe aucune règle particulière dans le Programme d'Intervention de l'agence sur ce point. L'industriel l'a quantifié. Il équivaut à un vol Paris-New-York par mois. Si la création d'un rejet qui n'existait pas auparavant reste un inconvénient, en revanche la quantité de micropolluants éliminés est sans commune mesure et dépasse la quantité totale de micropolluants supprimés sur tout le 11<sup>e</sup> Programme. Il existe bien un bénéfice réel pour l'environnement immédiat et la qualité des milieux aquatiques grâce à ce nouveau système mis en place.

**Madame MATYKOWSKI** souhaite faire le lien avec tous les dossiers où les industriels cherchent à diminuer leurs besoins en eau ou à recycler l'eau utilisée pour réduire les prélèvements. Ils ont bien compris que le facteur le plus coûteux pour eux est l'eau qui leur manquera notamment lors des périodes de tensions. Elle fait le lien également avec la réforme des redevances où certains acteurs économiques ont réagi face à l'augmentation potentielle de leur niveau de redevances. En effet, ils étaient jusqu'alors écartés au-delà de 6000 m<sup>3</sup> de consommation d'eau potable, c'est-à-dire qu'ils ne payaient pas l'eau, une fois passé ce seuil. Ce n'est plus le cas aujourd'hui avec la nouvelle réforme mise en place en 2025.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** procède au vote.

***La délibération « Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles »***

***avec 12 dossiers***

(n° 25-CPI-030)

REG-2025-00963 TOTAL DIRECT ÉNERGIE  
REG-2025-00957 BAUDELET HOLDING  
REG-2025-00950 PPG AC-FRANCE  
REG-2025-00922 HOLDING THERY  
REG-2025-00915 GALLOO FRANCE  
REG-2025-00909 ARKEMA FRANCE  
REG-2025-00907 BLEDINA  
REG-2025-00902 SAUCES ET CRÉATIONS  
REG-2025-00872 FONCIÈRE DE PECQUENCOURT  
REG-2025-00825 POLYNT COMPOSITES FRANCE  
REG-2025-00814 TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANCE  
REG-2025-00716 ARCELORMITTAL FRANCE

*est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.*

## **12 - LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE (LIGNE 18)**

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 12 concernant la lutte contre les pollutions d'origine agricole.

Monsieur BIZAIS complète la présentation.

### **– 42 dossiers de participation financière pour un montant de 4 849 599 €**

- REG-2025-00373 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE
- REG-2025-00921 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00891 AGORA
- REG-2025-00887 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE
- REG-2025-00881 DOUAISIS AGGLO
- REG-2025-00875 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME
- REG-2025-00873 CAMPUS AGRO-ENVIRONNEMENTAL 62
- REG-2025-00870 ASSOCIATION POUR LA PROMOTION D'UNE AGRICULTURE DURABLE
- REG-2025-00867 AGRO TRANSFERT RESSOURCES TERRITOIRES
- REG-2025-00857 CHAMBRE D'AGRICULTURE 80
- REG-2025-00846 BIO EN HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2025-00845 AVENIR CONSEIL ÉLEVAGE
- REG-2025-00841 SM PNR AVESNOIS
- REG-2025-00824 CHAMBRE D'AGRICULTURE 80
- REG-2025-00820 AVENIR CONSEIL ÉLEVAGE
- REG-2025-00817 AVENIR CONSEIL ÉLEVAGE
- REG-2025-00813 TERRE DE LIENS HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2025-00810 FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CUMA DES HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2025-00812 VET'EL
- REG-2025-00808 À PETITS PAS
- REG-2025-00798 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00795 ASS CTRE INITIAT VALORIS AGRIC RURAL
- REG-2025-00793 CENTRE PERMANENT INITIATION ENVIRONNEMENT
- REG-2025-00790 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62
- REG-2025-00787 BIO EN HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2025-00785 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2025-00778 À PRO BIO

- REG-2025-00765 INITIATIVES PAYSANNES HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2025-00762 SEENOREST
- REG-2025-00759 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62
- REG-2025-00755 CENTRE RÉGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE
- REG-2025-00766 BIO EN HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2025-00753 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE
- REG-2025-00749 CC SUD ARTOIS
- REG-2025-00748 SM PNR AVESNOIS
- REG-2025-00744 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE
- REG-2025-00743 SM PNR SCARPE ESCAUT
- REG-2025-00710 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62
- REG-2025-00709 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62
- REG-2025-00708 SM PNR SCARPE ESCAUT
- REG-2025-00703 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE
- REG-2025-00701 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE

Monsieur BIZAIS présente plus particulièrement le dossier REG-2025-00921 SM CANCHE ET AUTHIE

***Pas de remarque.***

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

***La délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE »***

***avec 42 dossiers***

***(n° 25-CPI-031)***

***est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :***

**REG-2025-00373 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) :**

**Thierry ROUZE (MNP) - SYMVAHEM**

**REG-2025-00921 SM CANCHE ET AUTHIE : unanimité**

**REG-2025-00891 AGORA : unanimité**

**REG-2025-00887 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale**

**REG-2025-00881 DOUAISIS AGGLO : unanimité**

**REG-2025-00875 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME : unanimité**

**REG-2025-00873 CAMPUS AGRO-ENVIRONNEMENTAL 62 : unanimité**

**REG-2025-00870 ASSOCIATION POUR LA PROMOTION D'UNE AGRICULTURE DURABLE : unanimité**

**REG-2025-00867 AGRO TRANSFERT RESSOURCES TERRITOIRES : unanimité**

**REG-2025-00857 CHAMBRE D'AGRICULTURE 80 : unanimité**

**REG-2025-00846 BIO EN HAUTS-DE-FRANCE : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Projets et territoires PMAZH concernés : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois**

**REG-2025-00845 AVENIR CONSEIL ÉLEVAGE : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP) cf. projet de territoire sur PNR Avesnois**

**REG-2025-00841 SM PNR AVESNOIS : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)**

**REG-2025-00824 CHAMBRE D'AGRICULTURE 80 : unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Partenaires associés en amont du PMAZH : MAEC : Luc BARBIER (MP) – Conservatoire d'espaces naturels HDF Jean-Michel TACCOEN (MP) – mandat à Mme SAVARIEGO Emmanuelle LEVEUGLE (MP)**

**REG-2025-00820 AVENIR CONSEIL ÉLEVAGE : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP) cf. PMAZH piloté par PNR Avesnois**

**REG-2025-00817 AVENIR CONSEIL ÉLEVAGE : unanimité**

**REG-2025-00813 TERRE DE LIENS Hauts-de-France : unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Projets de territoires pour le développement de l'agriculture biologique concernés : Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale Isabelle SAVARIEGO (MP) – Amiens Métropole Emmanuelle LEVEUGLE (MP) – CA BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois**

**REG-2025-00810 FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CUMA DES HAUTS-DE-FRANCE : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale (territoire concerné)**

**REG-2025-00812 VET'EL : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Territoires PMAZH concernés : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois**

**REG-2025-00808 A PETITS PAS : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP) cf. Projet de territoire bio PNR Avesnois**

**REG-2025-00798 SM CANCHE ET AUTHIE : unanimité.**

**REG-2025-00795 ASS CTRE INITIAT VALORIS AGRIC RURAL : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : projet de territoire pour le développement de l'agriculture biologique concerné : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois**

**REG-2025-00793 CENTRE PERMANENT INITIATION ENVIRONNEMENT : unanimité.**

**REG-2025-00790 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62 : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) pour territoires PMAZH (multi sites)**

**REG-2025-00787 BIO EN HAUTS-DE-FRANCE : unanimité**

**REG-2025-00785 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) : Territoires concernés par le PMAZH : Paul RAOULT (MNP) – PNR**

**REG-2025-00778 A PRO BIO : unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Projets de territoires pour le développement de l'agriculture biologique concernés : Emmanuelle LEVEUGLE (MP) - CA BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois**

**REG-2025-00765 INITIATIVES PAYSANNES HAUTS-DE-FRANCE : unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Projets de territoires bio concernés : Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale Isabelle SAVARIEGO (MP) – Amiens Métropole Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois**

**REG-2025-00762 SEENOREST : unanimité**

**REG-2025-00759 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62 : unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) Projets de territoires pour le développement de l'agriculture biologique concernés : Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois**

**REG-2025-00755 CENTRE RÉGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE : unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP) Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale (localisation) Autre membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois (Programme de maintien des prairies)**

**REG-2025-00766 BIO EN HAUTS-DE-FRANCE : unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Projets de territoires pour le développement de l'agriculture biologique concernés : Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale Isabelle SAVARIEGO (MP) – Amiens Métropole Emmanuelle LEVEUGLE (MP) – CA BÉTHUNE-**

- BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE** Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) : Paul  
**RAOULT (MNP) – PNR Avesnois**
- REG-2025-00753 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE** : unanimité moins les Membres  
 en conflit d'intérêts : Luc **BARBIER (MP)** Emmanuel **LEVEUGLE (MP)** – Ch Agr NPDC  
 (partenaire)
- REG-2025-00749 CC SUD ARTOIS D'OPALE** : unanimité
- REG-2025-00748 SM PNR AVESNOIS D'OPALE** : unanimité. Membre en conflit  
 d'intérêts : Paul **RAOULT (MNP)**
- REG-2025-00744 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE** : unanimité moins le Membre en  
 conflit d'intérêts : Luc **BARBIER (MP)**
- REG-2025-00743 SM PNR SCARPE ESCAUT** : unanimité
- REG-2025-00710 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62** : unanimité moins les Membres en  
 conflit d'intérêts : Emmanuel **LEVEUGLE (MP)** Luc **BARBIER (MP)** – PNR Caps et  
 Marais d'Opale (ancien partenaire)
- REG-2025-00709 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62** : unanimité moins le Membre en  
 conflit d'intérêts : Emmanuel **LEVEUGLE (MP)** Autre membre en conflit d'intérêts  
 (MNP) : Paul **RAOULT (MNP)** – PNR Avesnois (Programme de maintien des prairies)
- REG-2025-00708 SM PNR SCARPE ESCAUT** : unanimité moins le Membre en conflit  
 d'intérêts : Emmanuel **LEVEUGLE (MP)** (Ch Agr NPDC partenaire)
- REG-2025-00703 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE** : unanimité moins les Membres  
 en conflit d'intérêts : Luc **BARBIER (MP)** Jean-Claude **DISSAUX (MP)** – Mandat à  
 Mme **LEVEUGLE** – CAPSO ancien pilote et partenaire financier
- REG-2025-00701 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE** : unanimité moins le Membre en  
 conflit d'intérêts : Luc **BARBIER (MP)**

**Madame LEVEUGLE** estime qu'il serait intéressant de suivre régulièrement le dossier REG-2025-00921 PAALER – SYMCEA pour mesurer son efficacité de l'incitation.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** juge que tous les retours d'expérience sont intéressants.

**Monsieur BIZAIS** confirme que l'Agence a déjà procédé à des retours d'expérience. Il cite notamment l'évaluation sur la politique agricole du 11<sup>e</sup> Programme d'Intervention. Elle a montré que l'Agence savait mettre des moyens, connaissait le nombre d'agriculteurs concernés par les actions, mais qu'en revanche elle n'arrive pas à scorer l'évolution des pratiques en interne. Ils recueillent de plus en plus d'indicateurs issus des outils utilisés notamment par les filières agricoles pour l'attribution des primes. Réutiliser ces outils ne représenterait pas de charge supplémentaire pour les exploitants et pour les animateurs, mais permettrait à l'Agence de visualiser les marges de progression. Ces outils existent déjà sur les projets tendant à l'ACS (Agriculture de Conservation des Sols), il est donc facile de les utiliser. L'Agence disposerait ainsi d'une évaluation des moyens et des résultats concrets en matière de changement de pratiques. C'est fondamental.

**Monsieur BARBIER** est satisfait des tableaux réalisés sur les PMAZH répertoriant les intervenants et les principaux animateurs territoriaux. Leur nombre était en effet une de ses interrogations. Une interrogation qui ne remet pas en cause le travail de chacun, mais qui porte sur l'effet cumulatif de plusieurs intervenants sur un territoire donné. Il demande s'il serait possible d'avoir la plus-value globale des interventions en comparatif du nombre d'exploitants, de la surface agricole, des territoires concernés rapportés à une moyenne de l'agriculture en Hauts-de-France afin de voir comment le PMAZH a influencé positivement les territoires et certaines exploitations agricoles. Il suggère l'idée d'organiser une présentation d'un bilan de synthèse à l'image du séminaire organisé jadis à Clairmarais (62).

**Madame MATYKOWSKI** apporte un premier élément de réponse en précisant qu'il y a déjà eu une évaluation interne sur le PMAZH. La thématique des prairies est d'ailleurs inscrite à l'ordre du jour de la prochaine Commission Permanente Eau et Agriculture par le biais de la présentation des dossiers qui

leur seront transmis. Au-delà du nombre d'agriculteurs qui est néanmoins un indicateur important de l'adhésion au système mis en place depuis une dizaine d'années, la première évaluation réalisée montre que la disparition des prairies est deux fois moindre dans les territoires couverts par un PMAZH. Il serait intéressant au terme de cette décennie de réaliser une évaluation de politique publique sur ce sujet **comme** l'Agence l'a déjà fait sur la ressource en eau.

Concernant le retour d'expérience, Madame MATYKOWSKI évoque le projet d'un événement en collaboration avec la DRAAF durant le premier trimestre 2026 destiné à montrer l'intérêt du modèle économique de l'élevage à l'herbe souvent décrié en raison de son manque d'utilité et de viabilité économique. Or, dans les territoires de PMAZH, comme dans d'autres, l'Agence dispose d'exemples sur la pertinence du modèle y compris économiquement parlant.

**Monsieur LEVEUGLE** précise que l'ACS désigne l'Agriculture de Conservation des Sols. Il s'agit d'une culture permanente à laquelle tous les agriculteurs ne peuvent pas avoir recours. C'est pourquoi de nombreux agriculteurs passent du labour aux TCS, Techniques Culturelles Simplifiées. En revanche, les problématiques actuelles de désherbage poussent certains qui n'ont pas d'autres alternatives à revenir au labour. Il faut retenir que s'orienter vers les TCS permet d'aller vers l'ACS, sachant que cette agriculture utilise des produits du type glyphosate quelque peu décrié.

Il poursuit en invitant à être attentif à l'indice de régénération puisque le marché du carbone est mort et disparaît. Cet indice permet une valorisation par et pour les filières en raison du nombre important d'agriculteurs en grande difficulté. À titre d'exemple, le prix du blé est en dessous du coût de production pour la troisième année consécutive sur certains secteurs. L'indice de régénération sera peut-être la dernière échappatoire pour tenter d'avancer et de conserver les agriculteurs qui sont de moins en moins nombreux notamment dans les zones intermédiaires.

Pour répondre à Madame LEVEUGLE, il souligne que le temps est très long, avec beaucoup de fluctuations des pratiques. Les agriculteurs essaient de trouver des cultures valorisant leur patrimoine et leur sol. Il s'avère très difficile de mener une évaluation avec les cours, les rendements, les problématiques qui amènent à changer de cultures du jour au lendemain. Il faut déjà parvenir à une certaine stabilité économique avant de regarder les changements de pratiques. Il insiste à nouveau sur la recherche menée par beaucoup d'agriculteurs sur la valorisation par le sol, mais aussi par les filières.

**Monsieur BIZAIS** revient sur la réponse à apporter concernant la plus-value d'une pluralité d'acteurs différents sur un site. Travailler sur ces programmes signifie de veiller à la complémentarité et à la cohérence du discours. Les agriculteurs gardent leur liberté et peuvent souhaiter, selon leur sensibilité, être accompagnés par tel ou tel partenaire. Certains d'entre eux comme VET'EL sont les seuls à accepter de travailler dans les programmes de l'Agence et d'intégrer ses messages inhérents. Grâce au recul acquis sur les programmes bio, l'Agence a constaté que des acteurs comme les chambres d'Agriculture ou comme BIO EN HAUTS-DE-FRANCE ont apporté chacun leur expertise pour aboutir à une convergence de méthodes assez proches. In fine, chacun a progressé en travaillant ensemble en faisant du même coup progresser la qualité du conseil apporté. Ce constat pourra peut-être faire l'objet d'une évaluation, mais d'ores et déjà, il est certain que la pluralité des partenaires est une richesse qui n'existerait pas si le système reposait sur un seul acteur par territoire. Face au peu d'acteurs de filières, l'enjeu pour l'Agence, aujourd'hui, est de les inclure au programme.

**Monsieur BARBIER** explique que ce n'était pas le sens de son questionnement, mais davantage le sentiment que la pluralité de partenaires n'était peut-être pas suffisamment expliquée. Cette liste pourrait laisser penser que l'Agence donne des moyens à tout le monde pour faire la même chose sur un même territoire alors qu'il peut en témoigner, les apports des uns et des autres sont complémentaires.

**Monsieur LEVEUGLE** fait observer que le plan bio se déploie au niveau des chambres d'agriculture tout en sachant que les agriculteurs peuvent choisir BIO EN HAUTS-DE-FRANCE, plus spécifique au

bio. Chacun travaille son domaine de compétence au sein du plan bio. Les synergies et les actions communes permettent d'avancer.

L'achat de parcelles et de création de zones NS sur Tourmignies (59) appelle à faire attention à la question du système d'acquisition foncière. Il s'agit d'un sujet qui, pour le monde agricole et syndical (FNSEA, Coordination rurale, etc.), de sensibilité de droite comme de gauche, revêt une importance particulière et fera l'objet de vigilance.

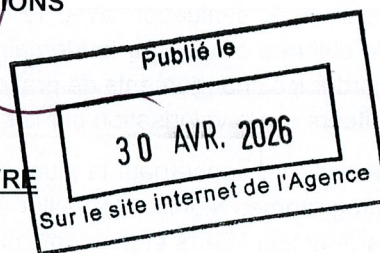
**Monsieur le Président LEFEBVRE** remercie les membres présents et les équipes de l'Agence. La prochaine CPI se tiendra le 30 avril 2026. Les autres dossiers pour 2025 seront présentés en Conseil d'Administration du 28 novembre.

**Madame MATYKOWSKI** rappelle que l'année a été bousculée par la mise en place de l'outil RIVAGE. Même si le nombre de dossiers n'est pas équivalent à celui de 2024, il reste important, avec, qui plus est, de beaux projets et une dynamique sur la désimperméabilisation qui perdure et progresse. Elle remercie à son tour les équipes pour la somme de travail effectuée avec cet enchaînement de Commissions Permanentes des Interventions en juin, septembre et celle d'aujourd'hui qui a fait l'objet d'un ajout au calendrier.

**Monsieur le Président LEFEBVRE** clôt la séance à 12 h 38.

LE PRÉSIDENT  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DES INTERVENTIONS

Jérôme LEFEBVRE



LA DIRECTRICE GÉNÉRALE  
DE L'AGENCE

Isabelle MATYKOWSKI

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS**

**DU 7 NOVEMBRE 2025**

---

## Liste d'emargement / Présences

***MEMBRES PERMANENTS***			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (6)			
" Sous-collège " en CA		Présences	Mandats
Départements	<b>DISSAUX Jean-Claude</b> 1er Vice-Président	Excusé	Mandat à Mme LEVEUGLE
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	<b>LEVEUGLE Emmanuelle</b> 2nd Vice-Président	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	<b>PASSEBOSC Brigitte</b>	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	<b>RINGOT Bertrand</b>	Excusé	Mandat à Mme LEVEUGLE
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	<b>SAVARIEGO Isabelle</b>	Présente	arrivée 9h56
Région	<b>TACCOEN Jean-Michel</b>	Excusé	Mandat à Mme SAVARIEGO
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Autre représentant du collège au CB	<b>BARBIER Luc</b>	Présent	
Association agréée de protection de l'environnement	<b>BURROW Coralie</b>	Excusée	Mandat à M.BARBIER
Association agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	<b>CADET Jocelyne</b>	Excusée	Mandat à M.BARBIER
USAGERS ECONOMIQUES (3)			
Professions Industrielles	<b>VERMEULEN Marc</b>	Excusé	Mandat à M.LEFEBVRE
Autre représentant du collège au CB	<b>LEFEBVRE Jérôme - Président</b>	Présent	
Professions agricoles	<b>LEVEUGLE Emmanuel</b>	Présent	
ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)			
DRAAF HDF ou son représentant	<b>DESMET Björn</b>	Excusé	Représenté par Mme CLOMES Emmanuelle
DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant	<b>MORDACQ Franck</b>	Excusé	
DREAL HDF délégué de Bassin ou son représentant	<b>LABIT Julien</b>	Excusé	Représenté par M.DEVISME Simon
Directeur Général de l'ARS HDF ou son représentant	<b>GILARDI Hugo</b>	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Titulaire)	<b>PENISSON Bruno</b>	Présent	
***MEMBRES NON PERMANENTS***			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (5)			
" Sous-collège " en CA		Présences	Mandats
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	<b>BEZIRARD Alain</b>	Excusé	
EP TB, EP AGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	<b>ROUZE Thierry</b>	Présent	
Départements	<b>MOLET Delphine</b>	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	<b>RAOULT Paul</b>	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	<b>ROSSIGNOL Françoise</b>	Excusée	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Personne Qualifiée	<b>NORRANT Caroline</b>	Excusée	
Assoc. Agréée de protection de l'environnement	<b>PATRIS Jacques</b>	Excusé	
Assoc. agréée de défense des consommateurs	<b>SIX Alain</b>	Excusé	
USAGERS ECONOMIQUES (2)			
Prof. de la pêche, de l'aquaculture ou de la conchyliculture	Vacant en cours de nomination <b>(RICARD Morgane)</b>		
Autre représentant du collège au CB	<b>CRETE Françoise</b>	Excusée	
ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
SGAR HDF ou son représentant	<b>DELACROY Jean-Gabriel</b>	Excusé	
Directeur Général de l'OFB ou son représentant	<b>THIBAUT Olivier</b> (Délégation M.BERTRAND)	Excusé	
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	<b>GEORGES Maurice</b>	Excusé	
Directrice Générale de VNF ou son représentant	<b>AVEZARD Cécile</b>	Excusée	Représentée par M.BOURSEAU Mathieu
Directeur Interrégional de la mer Manche est-mer du Nord ou son représentant	<b>THOMAS Hervé</b>	Excusé	Représenté par M.CZEKANSKI Cyril
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	<b>POINSSOT Christophe</b>	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	<b>VAN DE MAELE Philippe</b>	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Suppléant)	<b>VERHAEGHE Séverine</b>	Présente	

<b>Membres Consultatifs</b>	
	<b>Présences</b>
<b>GAUME Bertrand</b> Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
<b>FIOLET Emeline</b> Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
<b>FLAJOLET André</b> Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Excusé
<b>PERCELAY Julie</b> Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
<b>DINGREMONT Benoît</b> Contrôleur budgétaire auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
<b>MATYKOWSKI Isabelle</b> Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente
<b>EXTERNES</b>	
<b>DUVIVIER Isabelle</b> (Prestataire PV)	Présente
<b>Internes</b>	
<b>BRANGER Pierre</b>	Présent
<b>BIZAIS Patrice</b>	Présent
<b>JOURDAN Stéphane</b>	Présent
<b>KARPINSKI Jean-Philippe</b>	Présent
<b>BLIN François</b>	Présent
<b>LEMAIRE Ludovic</b>	Présent
<b>DERICQ Christine</b>	Présente
<b>BROCHET Sandrine</b>	Présente
<b>CELARY Cathy</b>	Présente
<b>MARSZALEK Anaïs</b>	Présente
<b>LECLERCQ Lydie</b>	Présente

La réunion est présidée par Monsieur Jérôme LEFEBVRE.

Le président ouvre la séance à 9 h 39.

Madame MATYKOWSKI, Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, précise en préambule qu'il s'agit de la dernière Commission Permanente des Interventions de l'année 2025 et souligne notamment :

- La forte augmentation du montant des engagements avec un prévisionnel entre 130 et 140 M€ équivalent à une hausse de 20 % sur la moyenne du 11<sup>e</sup> Programme qui était de 110 M€/an (hors primes). Ce prévisionnel reste à affiner, même s'il sera inférieur aux 160 M€ initialement envisagés.
- La forte dynamique du volet désimperméabilisation qui contraste avec le 11<sup>e</sup> Programme où, par manque de dossiers, les crédits disponibles ont été transférés sur d'autres lignes.
- Le caractère plus inhabituel de certains dossiers prenant en compte l'érosion du littoral ou la renaturation à une plus grande échelle.
- La prise en compte de la mise en place du nouvel outil RIVAGE, début 2025, le besoin d'appropriation du nouveau système et des règles du 12<sup>e</sup> Programme, en interne comme en externe, et les conséquences sur le tempo des dossiers, notamment un ralentissement sur le petit cycle.
- Le constat que certains dossiers « inondations » ne sont pas mis en œuvre avec une incidence directe sur la consommation des crédits.

## POINT DÉCISIONNEL

### 1. Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions de la Commission Permanente des Interventions du 12 septembre 2025.

*Pas de remarque.*

Le procès-verbal et le relevé de décisions de la Commission Permanente des Interventions du 12 septembre 2025 sont adoptés à l'unanimité.
---

## POINT D'INFORMATION

### 2. Dossiers présentés

- 133 dossiers sont présentés pour décision de la CPI pour un montant total de 36,445 M€.
- 2 dossiers sont présentés pour avis de la CPI en vue du Conseil d'Administration pour un montant de 0,265 M€.

*Présentation par : M. BRANGER*

*Pas de remarque.*

## POINTS DÉCISIONNELS

### 3 - Action internationale (ligne 33)

– 1 dossier de participation financière pour un montant de 23 500 €

- REG-2025-00847 MARCQ-MADAGASCAR

*Présentation des dossiers par : M. BRANGER et Madame DERICQ*

**Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :**

Le coup d'État récent sur Madagascar appelle à la prudence. Néanmoins, il ne semble pas remettre en cause l'avancée du projet. Les équipes techniques restent en place, même si le gouverneur en charge de la ratification du dossier a été démis de ses fonctions.

La délibération « ACTION INTERNATIONALE » avec 1 dossier (n° 25-CPI-022)  
REG-2025-00847 MARCQ-MADAGASCAR  
est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

#### **4 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : traitement (Ligne 11)**

– 2 dossiers de participation financière pour un montant de 937 037 €

- REG-2025-00752 CA HENIN-CARVIN
- REG-2025-00695 SIDEN-SIAN

*Présentation du dossier par : M. BRANGER et M. KARPINSKI (REG-2025-00752 CA HENIN-CARVIN)*

**Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :**

Ces dossiers illustrent l'efficacité de lier les mesures obligatoires et les leviers incitatifs pour éviter les mises en contentieux coûteuses des collectivités et de l'État français par l'Europe. D'autre part, la spécificité des configurations des stations d'épuration et des réseaux amène à penser des solutions appropriées chaque fois différentes.

La délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR  
TEMPS SEC : TRAITEMENT » avec 2 dossiers (n° 25-CPI-023)  
est adoptée selon le détail suivant :  
REG-2025-00752 CA HENIN-CARVIN : unanimité.  
REG-2025-00695 SIDEN-SIAN (2 dossiers) : unanimité. Membre en conflit d'intérêts, Paul RAOULT  
(MNP)

#### **5 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : réseaux (ligne 12)**

– 23 dossiers de participation financière pour un montant de 6 251 767 €

- REG-2025-00943 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00927 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00899 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00842 CAYEUX SUR MER
- REG-2025-00828 SITE BERTEAUCOURT LES DAMES-SAINT LEGER LES-DOMART-ST-OUEN
- REG-2025-00809 CC DU PAYS DU COQUELICOT

- REG-2025-00794 CC SOMME SUD-OUEST
- REG-2025-00779 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- REG-2025-00771 CC VAL DE SOMME
- REG-2025-00767 CA PAYS DE SAINT-OMER
- REG-2025-00788 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00761 CC DE LA RÉGION D'AUDRUICQ
- REG-2025-00745 CA HENIN-CARVIN
- REG-2025-00669 CA PAYS DE SAINT-OMER
- REG-2025-00665 SI D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE LA RÉGION DE DENAIN
- REG-2025-00583 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00571 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00567 CA LENS LIÉVIN
- REG-2025-00622 CC DU PAYS DU COQUELICOT
- REG-2025-00534 CC DES 7 VALLÉES
- REG-2025-00472 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00429 CA PAYS DE SAINT-OMER
- REG-2025-00293 CA VALENCIENNES MÉTROPOLE

*Présentation du dossier par M. BRANGER et M. BLIN (dossier REG-2025-00842 CAYEUX SUR MER)*

**Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :**

Le dossier REG-2025-00842 CAYEUX SUR MER présente un intérêt tout particulier quant aux solutions mises en œuvre pour répondre à la problématique du trait de côte.

La question du lien entre salinisation et infiltration d'eau de mer a été posée et fait écho au projet « AquaSEL » en cours mené conjointement par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le BRGM afin de déterminer plus précisément le niveau d'intrusion de l'eau de mer dans les nappes d'eau souterraine. Les études actuelles portant sur le fonctionnement des nappes superposées, notamment sur les bas champs du Marquenterre, montrent qu'il n'y a pas, pour l'heure, d'enjeu d'interaction entre salinité et composition minérale de l'eau. En revanche, les intrusions de plus en plus fréquentes d'eau saline dans les canaux et Wateringues peuvent être à terme une source de problèmes pour l'irrigation qui n'utilise que l'eau de surface. Cette situation va s'avérer de plus en plus préoccupante et difficile à gérer en raison de l'élévation du niveau de la mer et de la faible altitude du territoire.

À la problématique de la remontée du biseau salin s'ajoute un questionnement sur la gestion de l'urbanisation sur des zones potentiellement à risque pour les biens et les personnes. Cette question renvoie également aux phénomènes d'affaissement des terres à l'arrière du littoral constatés dans certains pays comme le Vietnam, confrontés à la montée du niveau marin. Ce constat amène à suggérer un suivi topographique des zones à l'arrière des cordons dunaires, un suivi qui serait disponible pour les maîtres d'ouvrage. L'examen de cette demande est envisageable d'autant que les régions Normandie et Hauts-de-France et les DREAL associées ont élaboré un Réseau d'Observation du Littoral, le ROL, qui permettrait des relevés topographiques sur les arrière-pays. Pour autant, la gestion de l'urbanisme et de l'érosion côtière relève de l'État et de la volonté des collectivités locales de maintenir un tissu économique sur leur territoire. Il faut distinguer le PAPI, qui a trait aux submersions marines, de l'érosion côtière. Néanmoins, les collectivités sont aujourd'hui incitées à intégrer la gestion

du trait de côte et la montée du niveau marin dans leurs enjeux d'urbanisation en vue d'un futur PAPI. Enfin, dans le cadre du plan national d'adaptation au changement climatique, un nouveau décret sera pris en 2025 qui précisera le niveau marin de référence à prendre en compte. Il devra être intégré dans les futures révisions des PPRL (Plans de Prévention des Risques Littoraux).

La délibération « LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : RÉSEAUX » avec 23 dossiers (n° 25-CPI-024)

Est adoptée est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2025-00943 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP)

REG-2025-00927 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP)

REG-2025-00899 SIDEN-SIAN : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)

REG-2025-00842 CAYEUX SUR MER : unanimité

REG-2025-00828 SITE BERTEAUCOURT LES DAMES-SAINT LEGER LES-DOMART-ST-OUEN : unanimité

REG-2025-00809 CC DU PAYS DU COQUELICOT : unanimité

REG-2025-00794 CC SOMME SUD-OUEST : unanimité

REG-2025-00779 CA DU SAINT-QUENTINOIS : unanimité

REG-2025-00771 CC VAL DE SOMME : unanimité

REG-2025-00767 CA PAYS DE SAINT-OMER : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Jean-Claude DISSAUX (MP) – Mandat à Mme LEVEUGLE

REG-2025-00788 SIDEN-SIAN : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)

REG-2025-00761 CC DE LA RÉGION D'AUDRUICQ : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Thierry ROUZE (MNP)

REG-2025-00745 CA HENIN-CARVIN : unanimité

REG-2025-00669 CA PAYS DE SAINT-OMER : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Jean-Claude DISSAUX (MP) – Mandat à Mme LEVEUGLE

REG-2025-00665 SI D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE LA RÉGION DE DENAIN : unanimité

REG-2025-00583 SIDEN-SIAN : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)

REG-2025-00571 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP)

REG-2025-00567 CA LENS LIÉVIN : unanimité

REG-2025-00622 CC DU PAYS DU COQUELICOT : unanimité

REG-2025-00534 CC DES 7 VALLÉES : unanimité

REG-2025-00472 SIDEN-SIAN : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)

REG-2025-00429 CA PAYS DE SAINT-OMER : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Jean-Claude DISSAUX (MP) – Mandat à Mme LEVEUGLE

REG-2025-00293 CA VALENCIENNES MÉTROPOLE : unanimité

## 6 - Gestion des eaux pluviales (ligne 16)

– 19 dossiers de participation financière pour un montant de 5 429 073 €

- REG-2025-00930 MAISONS & CITES SA D'HLM
- REG-2025-00834 CA DE LENS LIÉVIN
- REG-2025-00831 CA DE LENS LIÉVIN
- REG-2025-00792 CA AMIENS MÉTROPOLE
- REG-2025-00736 SIA HABITAT
- REG-2025-00734 MAISONS & CITES SA D'HLM

- REG-2025-00650 CA DE LA PORTE DU HAINAUT
- REG-2025-00647 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME
- REG-2025-00635 SICOM ASSAINISSEMENT AGGLOMÉRATION CAMBRÉSIEENNE
- REG-2025-00625 AMIENS
- REG-2025-00600 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE
- REG-2025-00591 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE
- REG-2025-00589 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE
- REG-2025-00581 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE
- REG-2025-00568 SICOM ASSAINISSEMENT AGGLOMÉRATION CAMBRÉSIEENNE
- REG-2025-00542 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE
- REG-2025-00531 CA BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00500 SIA HABITAT
- REG-2025-00495 CA VALENCIENNES MÉTROPOLE

Présentation du dossier par : M. BRANGER et M. KARPINSKI (dossier REG-2025-00495 CA VALENCIENNES MÉTROPOLE)

**Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :**

La gestion des eaux pluviales est un enjeu essentiel pour la qualité des masses d'eau du bassin Artois-Picardie. Concernant plus particulièrement le dossier REG-2025-00495 CA VALENCIENNES METROPOLE, il a été souligné la qualité du projet de renaturation en connexion avec une zone d'habitation. Un suivi sur le long terme des effets de cette opération a été suggéré.

La délibération « GESTION DES EAUX PLUVIALES » avec 19 dossiers (n° 25-CPI-025) est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2025-00930 MAISONS & CITES SA D'HLM : unanimité

REG-2025-00834 CA DE LENS LIÉVIN : unanimité

REG-2025-00831 CA DE LENS LIÉVIN : unanimité

REG-2025-00792 CA AMIENS MÉTROPOLE : unanimité moins la Membre en conflit d'intérêts : Isabelle SAVARIEGO (MP)

REG-2025-00736 SIA HABITAT : unanimité

REG-2025-00734 MAISONS & CITES SA D'HLM : unanimité

REG-2025-00650 CA DE LA PORTE DU HAINAUT : unanimité

REG-2025-00647 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME : unanimité

REG-2025-00635 SICOM ASSAINISSEMENT AGGLOMÉRATION CAMBRÉSIEENNE : unanimité

REG-2025-00625 AMIENS : unanimité moins la Membre en conflit d'intérêts : Isabelle SAVARIEGO (MP)

REG-2025-00600 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE : unanimité

REG-2025-00591 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE : unanimité

REG-2025-00589 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE : unanimité

REG-2025-00581 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE : unanimité

REG-2025-00568 SICOM ASSAINISSEMENT AGGLOMÉRATION CAMBRÉSIEENNE : unanimité

REG-2025-00542 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE : unanimité

REG-2025-00531 CA BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins la Membre en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP)

REG-2025-00500 SIA HABITAT : unanimité

REG-2025-00495 CA VALENCIENNES MÉTROPOLE : unanimité

**7 - Protection de la ressource en eau (ligne 23)**

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 42 000 €**

- REG-2025-00821 CA HENIN-CARVIN

*Présentation du dossier par : M. BRANGER*

Madame MATYKOWSKI précise que l'échéance des élections prochaines et la perspective de renouvellement des élus a favorisé l'accélération des mises en œuvre des CARE. Ces dossiers seront présentés lors du prochain Conseil d'Administration.

La délibération « PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU » avec 1 dossier (n° 25-CPI-026)  
REG-2025-00821 CA HENIN-CARVIN  
est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

## 8 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable (ligne 25)

– **15 dossiers de participation financière pour un montant de 5 964 757 €**

- REG-2025-00932 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00914 SIAEP DU BOIS DU LOIR
- REG-2025-00893 RUE
- REG-2025-00840 CA AMIENS MÉTROPOLE
- REG-2025-00839 SI DES EAUX DE PICARDIE
- REG-2025-00552 CA LENS-LIEVIN
- REG-2025-00784 SIAEP DU DOULLENNAIS ET ENVIRONS
- REG-2025-00780 CA LENS-LIEVIN
- REG-2025-00561 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00566 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00585 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00570 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00536 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00461 SIEP DU BOCAGE
- REG-2025-00558 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

*Présentation du dossier par : M. BRANGER et M. KARPINSKI (dossier REG-2025-00536 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE et les dossiers REG-2025-00585, REG-2025-00561, REG-2025-00566 SIDEN-SIAN)*

**Pas de remarque.**

La délibération « AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE » avec 15 dossiers (n° 25-CPI-027)  
est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2025-00932 SIDEN-SIAN : unanimité Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)  
REG-2025-00914 SIAEP DU BOIS DU LOIR : unanimité  
REG-2025-00893 RUE : unanimité  
REG-2025-00840 CA AMIENS MÉTROPOLE : unanimité moins la Membre en conflit d'intérêts :  
Isabelle SAVARIEGO (MP)  
REG-2025-00839 SI DES EAUX DE PICARDIE : unanimité  
REG-2025-00552 CA LENS-LIEVIN : unanimité  
REG-2025-00784 SIAEP DU DOULLENNAIS ET ENVIRONS : unanimité  
REG-2025-00780 CA LENS-LIEVIN : unanimité  
REG-2025-00561 SIDEN-SIAN : unanimité Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)  
REG-2025-00566 SIDEN-SIAN : unanimité Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)  
REG-2025-00585 SIDEN-SIAN : unanimité Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)  
REG-2025-00570 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins la Membre en  
conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP)

REG-2025-00536 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins la Membre en  
conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP)  
REG-2025-00461 SIEP DU BOCAGE : unanimité  
REG-2025-00558 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins la Membre en  
conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP)

– **1 dossier de participation financière pour un montant de 83 118 €**

- REG-2025-00602 GOUY-LES-GROSEILLERS

*Présentation du dossier par : M. BLIN*

**Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :**

La singularité du dossier de GOUY-LES-GROSEILLERS est de concerner une très petite commune isolée de 15 habitants seulement, qui pose la question des localités n'adhérant pas à un regroupement de collectivités sur les compétences « eau et assainissement ». Dans un contexte où l'obligation de transfert des compétences a été suspendue, une enquête sénatoriale récente a voulu s'assurer que les Agences de l'Eau ne privilégiaient pas les intercommunalités au détriment des communes indépendantes dans leur programme d'intervention. Cette égalité de prise en compte pose néanmoins la question des capacités de financement, du coût de gestion, et de la solidarité de ces communes dès lors où il est question des investissements nécessaires à l'échelle de l'intercommunalité.

Pour autant, si ce dossier respecte les critères du programme d'intervention, son caractère dérogatoire porte sur l'origine de la pollution. Cette pollution, avérée et caractérisée par l'ARS, est certes d'origine anthropique avec la détérioration du PVC des canalisations, mais elle n'était pas prévue dans le programme. Cette décision pourrait faire jurisprudence en ouvrant la voie à la légitimité d'autres dossiers de cette nature. La question a également été posée pour les canalisations en amiante-ciment, un matériau autorisé à l'époque, mais celui-ci n'est pas considéré comme nocif pour l'eau, même s'il exige une protection accrue lors des interventions.

Tous ces éléments aboutissent à associer deux recommandations – sans caractère obligatoire – à l'avis :

- Le démantèlement des trois kilomètres de réseau en PVC, source de pollution actuelle et future, non prévu à l'origine, avec en appui une étude d'impact de la mise hors service du tuyau ainsi que la faisabilité technique et financière de son retrait.
- La suggestion de transfert de compétences « eau et assainissement » de cette commune à l'intercommunalité.

La délibération « **AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE** » avec  
1 dossier (n° 25 A-XXX)  
REG-2025-00602 GOUY-LES-GROSEILLERS  
reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions sous réserve  
avec 2 recommandations :  
- Enlèvement de l'ancien réseau (tuyau) = recommandation pouvant être formulée comme condition  
écrite : demande de caractérisation du risque de pollution – étude d'impact et de faisabilité financière,  
- Adhésion à l'intercommunalité (regroupement)  
Transmission au CA

## 9 - Gestion quantitative de la ressource (ligne 21)

– 1 dossier de participation financière pour un montant de 117 500 €

- REG-2025-004304 SYMSAGEL

*Présentation du dossier par : M. BRANGER*

**Pas de remarque.**

La délibération « GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU » avec 1 dossier  
(n° 25-CPI-028)

REG-2025-004304 SYMSAGEL  
est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins les Membres en  
conflit d'intérêts : Jean-Claude DISSAUX (MP) – Mandat à Mme LEVEUGLE, Emmanuelle  
LEVEUGLE (MP).

## 10 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes (ligne 24)

– 17 dossiers de participation financière pour un montant de 6 068 064 €

- REG-2025-00955 CA VALENCIENNES MÉTROPOLE
- REG-2025-00940 VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
- REG-2025-00938 SMAGEAA
- REG-2025-00910 USAN
- REG-2025-00908 DÉPARTEMENT DE LA SOMME
- REG-2025-00861 SM DU SUD-EST DE L'ESCAUT (SYMSEE)
- REG-2025-00797 SM PNR AVESNOIS
- REG-2025-00713 CC DU VIMEU
- REG-2025-00704 DÉPARTEMENT DE LA SOMME
- REG-2025-00706 USAN
- REG-2025-00697 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00522 SYMSAGEL
- REG-2025-00643 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME
- REG-2025-00573 SM DU SUD-EST DE L'ESCAUT (SYMSEE)
- REG-2025-00473 TOURMIGNIES
- REG-2025-00187 SM DU SUD-EST DE L'ESCAUT (SYMSEE)
- REG-2025-00376 CC DES 7 VALLÉES

*Présentation du dossier par : M. BRANGER, M. JOURDAN (dossier REG-2025-00940 VOIES NAVIGABLES DE France), M. LEMAIRE (dossier REG-2025-00376 CC DES 7 VALLÉES).*

**Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :**

Le dossier REG-2025-00940 VOIES NAVIGABLES DE FRANCE se distingue par l'efficacité et la cohérence du tunage subaquatique réalisé qui tranche par rapport aux les aménagements précédents. Les échanges entre l'Agence de l'Eau et VNF devraient aboutir à d'autres projets de continuité écologique.

Le dossier REG-2025-00376CC DES 7 VALLÉES portant sur le rétablissement de la continuité écologique au niveau du moulin de Beaurainville est un des 26 ouvrages du bassin Artois-Picardie faisant obstacle à la remontée des civelles et des anguilles et que l'État français s'est engagé vis-à-vis de l'Europe à rendre franchissable. Il s'inscrit dans un plan de gestion de l'anguille, en voie de disparition, comportant un volet « repeuplement » et un volet « ouvrage », condition sine qua non du maintien d'une activité de pêche commerciale. En effet, le décret d'interdiction de la pêche de loisir de l'anguille s'accompagne d'un moratoire en cours concernant la poursuite de l'activité commerciale, mais en régissant les quotas de revente d'anguilles et de civelles destinés à la consommation et au repeuplement. Désormais, les quantités exportées dans les pays de l'Est affectées à l'engraissement avant leur revente aux pays asiatiques devront être prises sur le quota « consommation ». Cette prise de conscience sur la nécessité de protéger ces espèces, de réglementer voire transformer leur exploitation commerciale trouve de plus en plus d'écho jusqu'aux grands chefs cuisiniers qui se sont engagés à ne plus mettre d'anguille à la carte.

Ces nouvelles directives tendent à plus de cohérence entre les efforts déployés en matière de financements, de travaux favorisant la remontée migratoire des cours d'eau, de règles de protection et d'existence d'un commerce florissant portant sur plusieurs tonnes de civelles à destination des pays de l'Est et asiatiques.

Enfin, il a été demandé que ce type de projets ne cible pas uniquement l'anguille.

La délibération « RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES » avec 17 dossiers (n° 25-CPI-029) est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2025-00955 CA VALENCIENNES MÉTROPOLE : unanimité  
REG-2025-00940 VOIES NAVIGABLES DE France : unanimité. Membre en conflit d'intérêts :  
Représentant de VNF (Cécile AVEZARD repr. par Mathieu BOURSEAU)  
REG-2025-00938 SMAGEAA : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Jean-Claude  
DISSAUX (MP) – Mandat à Mme LEVEUGLE  
REG-2025-00910 USAN : unanimité  
REG-2025-00908 DÉPARTEMENT DE LA SOMME : unanimité  
REG-2025-00861 SM DU SUD-EST DE L'ESCAUT (SYMSEE) : unanimité  
REG-2025-00797 SM PNR AVESNOIS : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT  
(MNP)  
REG-2025-00713 CC DU VIMEU : unanimité  
REG-2025-00704 DÉPARTEMENT DE LA SOMME : unanimité  
REG-2025-00706 USAN : unanimité  
REG-2025-00697 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins la Membre en  
conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP)  
REG-2025-00522 SYMSAGEL : unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Jean-Claude  
DISSAUX (MP) – Mandat à Mme LEVEUGLE. Emmanuelle LEVEUGLE (MP)  
REG-2025-00643 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE  
SOMME : unanimité  
REG-2025-00573 SM DU SUD-EST DE L'ESCAUT (SYMSEE) : unanimité  
REG-2025-00473 TOURMIGNIES : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER  
(MP) (convention de gestion avec le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France)  
REG-2025-00187 SM DU SUD-EST DE L'ESCAUT (SYMSEE) : unanimité  
REG-2025-00376 CC DES 7 VALLÉES : unanimité

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 182 158 €**

- REG-2025-00773 SIVOM DE LA RÉGION D'AULT

*Présentation du dossier par : M. BLIN*

**Pas de remarque**

La délibération « **RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES** »  
avec 1 dossier (n° 25 A-XXX)  
REG-2025-00773 : SIVOM DE LA RÉGION D'AULT  
reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions

## **11- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricole (ligne 13)**

- **12 dossiers de participation financière pour un montant de 6 761 868 €**

- REG-2025-00963 TOTAL DIRECT ÉNERGIE
- REG-2025-00957 BAUDELET HOLDING
- REG-2025-00950 PPG AC-FRANCE
- REG-2025-00922 HOLDING THERY
- REG-2025-00915 GALLOO FRANCE
- REG-2025-00909 ARKEMA FRANCE
- REG-2025-00907 BLEDINA
- REG-2025-00902 SAUCES ET CRÉATIONS
- REG-2025-00872 FONCIÈRE DE PECQUENCOURT
- REG-2025-00825 POLYNT COMPOSITES FRANCE
- REG-2025-00814 TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANCE
- REG-2025-00716 ARCELORMITTAL France

*Présentation du dossier par : M. BRANGER, M. BIZAIS (dossiers REG-2025-00907 BLEDINA, REG-2025-00950 PPG AC-France, REG-2025-00825 POLYNT COMPOSITES FRANCE)*

**Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :**

Le dossier REG-2025-00825 POLYNT COMPOSITES FRANCE a soulevé une interrogation concernant la création d'un rejet de CO2 en miroir de la réduction de polluants. Les données communiquées lors de l'instruction du projet établissent un rejet de CO2 équivalant à un vol mensuel Paris-New-York, mais pour une suppression de micropolluants supérieure au résultat total obtenu sur l'ensemble du 11<sup>e</sup> Programme. Il y a donc un impact positif, réel et immédiat pour l'environnement et les milieux aquatiques.

Dossier REG-2025-00907 BLEDINA sur STEENVOORDE (59)

Dans un contexte de diminution des exploitations laitières, la question de la provenance du lait a été posée. Elle n'est pas connue avec certitude à ce jour, mais cette interrogation fait néanmoins l'objet d'une attention particulière de la part de l'Agence quant à la synergie possible du projet avec les territoires, les exploitants et les programmes PMAZH engagés.

Il a été également suggéré de pouvoir apposer le logo de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie sur le packaging produit en contrepartie du financement apporté. Ce point n'a pas été abordé avec le porteur de projet et reste à étudier juridiquement.

De façon plus générale, ces dossiers ont en point commun la volonté croissante des industriels à rechercher des solutions d'économie d'eau et de Reuse (Réutilisation des Eaux Usées Traitées), conscients des conséquences et des coûts économiques d'une pénurie d'eau. Le second levier incitatif est la nouvelle réforme des redevances qui a supprimé le seuil de 6 000 m3 de consommation d'eau potable au-delà duquel, auparavant, les acteurs économiques étaient exonérés de redevances.

Délibération La délibération « Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles » avec  
12 dossiers (n° 25-CPI-030)  
REG-2025-00963 TOTAL DIRECT ÉNERGIE  
REG-2025-00957 BAUDELET HOLDING  
REG-2025-00950 PPG AC-FRANCE  
REG-2025-00922 HOLDING THERY  
REG-2025-00915 GALLOO FRANCE  
REG-2025-00909 ARKEMA FRANCE  
REG-2025-00907 BLEDINA  
REG-2025-00902 SAUCES ET CRÉATIONS  
REG-2025-00872 FONCIÈRE DE PECQUENCOURT  
REG-2025-00825 POLYNT COMPOSITES FRANCE  
REG-2025-00814 TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANCE  
REG-2025-00716 ARCELORMITTAL FRANCE  
est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

## 12 - Lutte contre les pollutions d'origine agricole (ligne 18)

– **42 dossiers de participation financière pour un montant de 4 849 599 €**

- REG-2025-00373 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE
- REG-2025-00921 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00891 AGORA
- REG-2025-00887 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE
- REG-2025-00881 DOUAISIS AGGLO
- REG-2025-00875 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME
- REG-2025-00873 CAMPUS AGRO-ENVIRONNEMENTAL 62
- REG-2025-00870 ASSOCIATION POUR LA PROMOTION D'UNE AGRICULTURE DURABLE
- REG-2025-00867 AGRO TRANSFERT RESSOURCES TERRITOIRES
- REG-2025-00857 CHAMBRE D'AGRICULTURE 80
- REG-2025-00846 BIO EN HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2025-00845 AVENIR CONSEIL ÉLEVAGE
- REG-2025-00841 SM PNR AVESNOIS
- REG-2025-00824 CHAMBRE D'AGRICULTURE 80
- REG-2025-00820 AVENIR CONSEIL ÉLEVAGE
- REG-2025-00817 AVENIR CONSEIL ÉLEVAGE
- REG-2025-00813 TERRE DE LIENS HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2025-00810 FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CUMA DES HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2025-00812 VET'EL
- REG-2025-00808 À PETITS PAS
- REG-2025-00798 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00795 ASS CTRE INITIAT VALORIS AGRIC RURAL
- REG-2025-00793 CENTRE PERMANENT INITIATION ENVIRONNEMENT
- REG-2025-00790 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62
- REG-2025-00787 BIO EN HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2025-00785 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE

- REG-2025-00778 À PRO BIO
- REG-2025-00765 INITIATIVES PAYSANNES HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2025-00762 SEENOREST
- REG-2025-00759 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62
- REG-2025-00755 CENTRE RÉGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE
- REG-2025-00766 BIO EN HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2025-00753 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE
- REG-2025-00749 CC SUD ARTOIS
- REG-2025-00748 SM PNR AVESNOIS
- REG-2025-00744 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE
- REG-2025-00743 SM PNR SCARPE ESCAUT
- REG-2025-00710 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62
- REG-2025-00709 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62
- REG-2025-00708 SM PNR SCARPE ESCAUT
- REG-2025-00703 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE
- REG-2025-00701 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE

*Présentation du dossier par : M. BRANGER, M. BIZAIS (dossier REG-2025-00921 SM CANCHE ET AUTHIE).*

**Après le vote, les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques:**

L'intérêt de procéder régulièrement au suivi du dossier REG-2025-00921 PAALER – SYMCEA pour mesurer l'efficience de l'incitation est pondéré par la notion de temps longs en agriculture et une fluctuation incessante des cours obligeant les exploitants à modifier rapidement leurs pratiques pour préserver leurs ressources. Un suivi induit des mesures comparables et une stabilité qui fait défaut aujourd'hui. Pour autant, une des solutions envisageables serait d'utiliser les nombreux indicateurs disponibles, issus notamment des filières, qui permettraient d'évaluer les changements de pratiques avec plus de précision.

Un point d'attention est porté sur l'indice de régénération. En effet, ce critère de valorisation à l'usage et à destination des filières peut s'avérer salvateur pour la sauvegarde d'exploitations en grande difficulté aujourd'hui.

Les tableaux dressant un panorama des acteurs intervenant sur les PMAZH (Programmes de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides) permettent d'appréhender la diversité et la complémentarité de chacun. Grâce à la pluralité des partenaires, les agriculteurs peuvent non seulement choisir l'accompagnement qui leur convient, mais aussi créer une synergie apportant une plus grande qualité de conseil, conseil qui intègre les messages portés par les programmes de l'Agence de l'Eau. Pour autant, cette diversité demande à être expliquée pour ne pas apparaître comme pléthorique et laisser penser qu'elle donne lieu à des redondances alors que ce n'est pas le cas. Enfin, il a été demandé de pouvoir mesurer l'efficacité des incitations et des mesures prises voire d'en dresser un bilan de synthèse plus spécifique. Les premiers éléments de réponse disponibles montrent d'ores et déjà une disparition des prairies deux fois moins importante sur les territoires couverts par les PMAZH. Pour information, l'Agence de l'Eau et la DRAAF projettent, à l'horizon du premier trimestre 2026, de mettre en valeur l'intérêt du modèle économique de l'élevage à l'herbe via des exemples concrets.

Pour finir, dernier point souligné, le système d'acquisition foncière fera l'objet d'une vigilance accrue de la part du monde agricole et des syndicats, quelle que soit leur sensibilité politique.

La délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE » avec 42 dossiers (n° 25-CPI-031) est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2025-00373 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) : Thierry ROUZE (MNP) - SYMVAHEM

REG-2025-00921 SM CANCHE ET AUTHIE : unanimité

REG-2025-00891 AGORA : unanimité

REG-2025-00887 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale

REG-2025-00881 DOUAISIS AGGLO : unanimité

REG-2025-00875 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME : unanimité

REG-2025-00873 CAMPUS AGRO-ENVIRONNEMENTAL 62 : unanimité

REG-2025-00870 ASSOCIATION POUR LA PROMOTION D'UNE AGRICULTURE DURABLE : unanimité

REG-2025-00867 AGRO TRANSFERT RESSOURCES TERRITOIRES : unanimité

REG-2025-00857 CHAMBRE D'AGRICULTURE 80 : unanimité

REG-2025-00846 BIO EN HAUTS-DE-FRANCE : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Projets et territoires PMAZH concernés : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois

REG-2025-00845 AVENIR CONSEIL ÉLEVAGE : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP) cf. projet de territoire sur PNR Avesnois

REG-2025-00841 SM PNR AVESNOIS : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)

REG-2025-00824 CHAMBRE D'AGRICULTURE 80 : unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Partenaires associés en amont du PMAZH : MAEC : Luc BARBIER (MP) – Conservatoire d'espaces naturels HDF Jean-Michel TACCOEN (MP) – mandat à Mme SAVARIEGO Emmanuelle LEVEUGLE (MP)

REG-2025-00820 AVENIR CONSEIL ÉLEVAGE : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP) cf. PMAZH piloté par PNR Avesnois

REG-2025-00817 AVENIR CONSEIL ÉLEVAGE : unanimité

REG-2025-00813 TERRE DE LIENS Hauts-de-France : unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Projets de territoires pour le développement de l'agriculture biologique concernés : Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale Isabelle SAVARIEGO (MP) – Amiens Métropole Emmanuelle LEVEUGLE (MP) - CA BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois

REG-2025-00810 FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CUMA DES HAUTS-DE-FRANCE : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale (territoire concerné)

REG-2025-00812 VET'EL : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Territoires PMAZH concernés : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois

REG-2025-00808 À PETITS PAS : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP) cf. Projet de territoire bio PNR Avesnois

REG-2025-00798 SM CANCHE ET AUTHIE : unanimité.

REG-2025-00795 ASS CTRE INITIAT VALORIS AGRIC RURAL : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : projet de territoire pour le développement de l'agriculture biologique concerné : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois

REG-2025-00793 CENTRE PERMANENT INITIATION ENVIRONNEMENT : unanimité.

REG-2025-00790 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62 : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) pour territoires PMAZH (multi sites)

REG-2025-00787 BIO EN HAUTS-DE-FRANCE : unanimité

REG-2025-00785 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) : Territoires concernés par le PMAZH : Paul RAOULT (MNP) – PNR

REG-2025-00778 A PRO BIO : unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Projets de territoires pour le développement de l'agriculture biologique concernés : Emmanuelle LEVEUGLE (MP) - CA

BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois

REG-2025-00765 INITIATIVES PAYSANNES HAUTS-DE-FRANCE : unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Projets de territoires bio concernés : Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale Isabelle SAVARIEGO (MP) – Amiens Métropole Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois

REG-2025-00762 SEENOREST : unanimité

REG-2025-00759 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62 : unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) Projets de territoires pour le développement de l'agriculture biologique concernés : Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois

REG-2025-00755 CENTRE RÉGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE : unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP) Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale (localisation) Autre membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois (Programme de maintien des prairies)

REG-2025-00766 BIO EN HAUTS-DE-FRANCE : unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Projets de territoires pour le développement de l'agriculture biologique concernés : Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale Isabelle SAVARIEGO (MP) – Amiens Métropole Emmanuelle LEVEUGLE (MP) - CA BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois

REG-2025-00753 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE : unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) Emmanuel LEVEUGLE (MP) – Ch Ag NPDC (partenaire)

REG-2025-00749 CC SUD ARTOIS D'OPALE : unanimité

REG-2025-00748 SM PNR AVESNOIS D'OPALE : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)

REG-2025-00744 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)

REG-2025-00743 SM PNR SCARPE ESCAUT : unanimité

REG-2025-00710 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62 : unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) Luc BARBIER (MP) – PNR Caps et Marais d'Opale (ancien partenaire)

REG-2025-00709 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62 : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) Autre membre en conflit d'intérêts (MNP) : Paul RAOULT (MNP) – PNR Avesnois (Programme de maintien des prairies)

REG-2025-00708 SM PNR SCARPE ESCAUT : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) (Ch Agr NPDC partenaire)

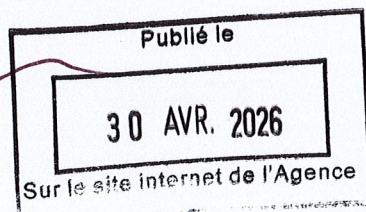
REG-2025-00703 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE : unanimité moins les Membres en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) Jean-Claude DISSAUX (MP) – Mandat à Mme LEVEUGLE – CAPSO ancien pilote et partenaire financier

REG-2025-00701 SM PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE : unanimité moins le Membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 38.

LE PRÉSIDENT  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DES INTERVENTIONS

Jérôme LEFEBVRE



LA DIRECTRICE GÉNÉRALE  
DE L'AGENCE

Isabelle MATYKOWSKI